

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 18 JANVIER 2021**

Le lundi 18 janvier 2021, à 17h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 12 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 15 janvier 2021.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

Le caractère public de la séance a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la mairie du 20^{ème} arrondissement.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	M. BARGETON	Mme BAUDONNE
M. BAUDRIER	M. BOUHDIDA	M. BOYAJEAN
M. BUSSY	M. CHEVANDIER	Mme DASPET
M. DIDIER	Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI
Mme EKON	Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA
Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS	M. GLEIZES
Mme GOFFAUX	M. GOULIN	Mme GUHL
Mme HERRERO	M. HOCQUARD	M. INDJIC
M. JALLAMION	Mme JARDIN	Mme JASSIN
M. JOSEPH	Mme MAQUOI	Mme NAGELS
M. PLIEZ	Mme PRIMET	Mme RIVIER
M. ROGER	M. SAKHO	M. SALACHAS
M. SAMAKE	M. SAUVAGE	Mme SIMONNET
M. SOREL	Mme TRACHEZ	Mme ZIANE

ONT DONNE POUVOIR POUR TOUT OU PARTIE DE LA SEANCE :

M. BOUHDIDA, arrivé en cours de séance, a donné pouvoir à M. SAUVAGE
M. EPARA EPARA, arrivé en fin de séance, a donné pouvoir à M. SAMAKE
Mme HERRERO, arrivée en cours de séance, a donné pouvoir à M. ALIBERT
Mme JARDIN, arrivée en cours de séance, a donné pouvoir à M. BUSSY

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

Ordre du jour

1. Délibérations	4
MA20.2021.002 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.	4
MA20.2021.003 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.....	4
MA20.2021.004 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.....	4
2021 DASES 11 : Subventions (6.345.419 euros) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	6
2021 DDCT 05 : Subventions de fonctionnement (183.000 euros) à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 1 ^{ère} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	6
2021 DAC 04 : Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2 ^e , 5 ^e , 10 ^e , 19 ^e , 20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	7
2021 DAC 688 : Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Les Plateaux Sauvages (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.	8
2021 DDCT 08 : Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif. Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.	9
2021 SG 05 : Signature d'une convention d'occupation du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville (20e). Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.	14
V20-2021-016 Proposition d'amendement à la délibération 2021 SG 05 relative à la convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 20 ^e , sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise 20 ^e	14
2021 DLH 27 : Démolition partielle du bâtiment A, et démolition totale des bâtiments E, F, G, H, I de la cité Python-Duvernois (20e) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP. Mme Virginie DASPET rapporteure.	19
2021 DLH 20 : Location de l'immeuble 97, rue Orfila (20 ^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	23
2021 DCPA 06 : École élémentaire 27-29 rue du Télégraphe 75020 Paris- Restructuration du service de restauration- Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	25
2021 DASES 15 : Subventions (100.000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité. Une convention et un avenant. M. Antoine ALIBERT, Mme Marthe NAGELS rapporteurs.....	27
2021 DAE 31 : Subventions (37.500 euros) avec trois associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.....	28
2021 DDCT 06 : Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires (770.465 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	28
2021 DDCT 01 : Subventions (88.500 euros) au titre de la vie associative à treize associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.....	28

2021 DFPE 23 : Renforcer le lien parents- enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (770.500 euros), signature de 6 conventions et un avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv' citoyennes dans les 10 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. Mme Antoinette GUHL, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.....	28
2021 DFPE 25 : Concilier les différents temps de vie - Subventions (196.000 euros), à trois associations : Parrains Par Mille (convention), Réseau Môm'Artre (avenant n°2) et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul. Mme Antoinette GUHL, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.....	28
2021 DDCT 04 : Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10 ^{ème} -11 ^{ème} -20 ^{ème}). Mme Lila DJELLALI, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.	28
2021 DLH 37 : Modification des garanties d'emprunts de 4 programmes de rénovation d'immeubles de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	28
2021 DFPE 22 : Subvention (90.994 euros), avenant n° 6 à l'association Les Apaches des Vignoles (20 ^e) pour la crèche parentale (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	28
2021 DASCO 02 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	28
2021 DASES 22 : Subventions (210.500 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34.560 euros) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	28
2. Vœu	28
□ V20-2021-026 : Vœu déposé par le groupe communiste et citoyen relatif à la dotation horaire globale et budgétaire académique des collèges en arrondissement et au projet de carte scolaire pour les établissements du primaire du 20 ^{ème} arrondissement.	29
3. Questions	31
Q20-2021-001 : Question écrite adressée au Maire du 20 ^{ème} arrondissement concernant le futur plan de mobilité (Gambetta / Ménilmontant), déposée par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	31
Q20-2021-002 : Question écrite adressée au Maire du 20 ^{ème} arrondissement concernant les suites données aux dégradations et destructions dont les commerçants de l'avenue Gambetta (XXème) ont été victimes en date du 05 décembre 2020, déposée par Dominique BOYAJEAN et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	32
Q20-2021-003 : Question écrite posée au Maire d'arrondissement concernant les stratégies de tests et d'immunisation de la Covid-19, déposée par Dalila ZIANE et les élus du Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	35

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Merci aux personnes qui nous ont rejoints pour ce Conseil. C'est le premier Conseil dématérialisé du 20^e arrondissement dans une période particulière sur laquelle nous reviendrons. Évidemment, je vous demanderai à l'avance d'excuser les petits bugs que nous pourrions rencontrer à la fois technique et à la fois dans l'organisation puisqu'un conseil dématérialisé, c'est un exercice nouveau pour nous. C'est un exercice difficile. Vous voyez que parallèlement à ma voix et à mon visage, vous voyez s'afficher les modalités de cette retransmission en ligne. En tous les cas, ce qui importait pour nous, c'est que ce conseil puisse se tenir dans les conditions démocratiques les plus favorables. Il risque d'être un peu long puisque nous prendrons le soin à chaque intervention qui nécessitera un vote de faire un vote nominatif. Pardon pour ceux qui nous regardent de la longueur que ça peut prendre, mais c'est une condition de cet exercice nouveau.

1. Délibérations

MA20.2021.002 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2021.003 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.

On va commencer avant tout par désigner une secrétaire de séance. En l'occurrence, Mme Lamia El AARAJE a accepté d'être la secrétaire de séance. Est-ce qu'elle me le confirme ?

Mme El AARAJE

Oui. Bonsoir, Monsieur le Maire. Oui, tout à fait, je vous le confirme.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vais maintenant faire l'appel ce qui permettra à chacun de pouvoir tester son micro.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

MA20.2021.004 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.

M. PLIEZ

Je vais peut-être, si vous le permettez, commencer par vous faire un petit point d'actualité. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des groupes d'avoir accepté que nos séances puissent se tenir en visio au regard du contexte sanitaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il va de soi que nous sommes dans une séance de rodage. Aussi vous nous le pardonnerez, et je pense surtout à ceux qui nous regardent, d'éventuels bugs, l'essentiel étant que nos débats puissent se tenir et que chacun puisse s'exprimer. Cette séance est aussi celle où nous appliquerons le nouveau règlement intérieur voté lors de notre dernière séance. Là aussi, on est en rodage penseront certains.

Malgré la crise sanitaire, le programme de la majorité se met en place. Une aile Covisan est en place au sein de la mairie. Elle effectue des tests sur place et à domicile pour les personnes en incapacité de se déplacer. Elle intervient aussi sur la vaccination des soignants à Tenon et, prochainement, nous

vaccinerons au sein de la mairie. Prochainement, c'est en fait à partir de mercredi. Dans nos débats, Karine DUCHAUCHOI pourra revenir dans le détail, mais sachez que cette vaccination démarrera mercredi et j'espère que le nombre de doses que nous fournira l'ARS ira en augmentation puisque je pense qu'à terme, nous pouvons vacciner trois fois plus que ce que nous avons de doses disponibles actuellement. En tout cas, les plus de 75 ans et les personnes fragiles s'inscrivent désormais via différents sites, notamment *Doctolib*. On continue également avec la Ville la vaccination dans les EHPAD, nous avons participé aux premières séances de vaccination dans deux EHPAD de l'arrondissement il y a une dizaine de jours avec la Maire de Paris.

Je tiens à saluer ici la qualité de notre CPTS, de notre coordination locale médicale qui agit avec efficacité et pragmatisme, associant public et privé, médecine de ville, les hôpitaux et paramédicaux. Je tiens à saluer également les urgences médicales de Paris, les UMP, qui continueront à gérer le centre Covisan, en allant aussi à domicile pour les tests. Par ailleurs, le projet NPNRU se met en place. Je pense là aussi que nous y reviendrons dans le débat sur les portes avec une instance de suivi permanente coordonnée par la mairie qui réunit la ville, l'État, la SEMAPA, la RIVP et les bailleurs. Nous avons, et c'est très important pour ce projet, un objectif de neuf relogements par mois. Nous le suivrons avec constance, car c'est la clé du respect du calendrier. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, une MOUS, sera effectuée par la RIVP pour faciliter ce relogement, en lien évidemment avec la direction du logement et de l'habitat de la ville. Tout le monde travaillant dans le même sens. Nous rencontrons les habitants sur place, une maison du projet se met en place. La période intercalaire va être une période cruciale où informations et implications des habitants seront indispensables et nous y veillerons.

La Petite Ceinture avec la Flèche d'Or, la finalisation du projet de la rue Florian porté par la SNCF et plusieurs candidats qui seront sélectionnés dans les semaines à venir, mais aussi une réflexion sur la mise en route d'un grand parc côté cours de Vincennes. La dynamique Flèche d'Or est lancée. Du côté du sport, la rénovation des TEP est en cours, l'Amandier, le TEP des Amandiers est en travaux. Le TEP Olivier-Métra, la couverture du TEP Meurice sont planifiés pour ce premier semestre. Par ailleurs, actuellement s'achèvent les travaux au stade Déjerine pour une réception qui aura lieu au printemps. Côté programme, la réception de la cour Oasis Maryse-Hilsz se fera en février. J'insiste sur ces cours Oasis qui sont à la fois un gage d'une cour plus égalitaire entre filles et garçons et qui favorise également notre intervention sur le climat. Des livraisons d'équipements sont attendues ou en cours. Elles seront malheureusement inaugurées dans des conditions dégradées. Je pense notamment à la crèche de la rue de la Justice et à l'autre bout de la chaîne, la remise en route de l'EHPAD de Belleville, rue Pelleport, un établissement entièrement rénové.

Je veux aujourd'hui saluer la présence constante des élus sur le terrain et auprès des habitants, des associations, des services publics et des commerçants. Il est évidemment de notre devoir de montrer à tous notre présence et notre soutien et nous allons poursuivre cet engagement. Enfin, je tiens à vous informer que les journées citoyennes poursuivent leurs concertations avec une volonté d'aboutir d'ici la fin du trimestre. Pour autant, il faudra la mobilisation de tous pour que le questionnaire soumis aux habitants soit encore plus largement diffusé.

2021, ça sera un budget crise et sans doute contraint qui ne doit pas nous empêcher de poursuivre la mise en œuvre de notre programme. Dès la fin du trimestre, le budget participatif sera lancé, ça sera une occasion de faire émerger les projets portés par les habitants. La question centrale reste évidemment centrée sur la crise sanitaire. Aujourd'hui, notre préoccupation est l'impact social de cette crise, les répercussions sur les plus fragiles et les jeunes qui sont contraints de renoncer bien souvent aux petits boulots et sont privés en plus de contacts, et je dois dire que, pour la Maire de Paris comme pour nous, cette question de l'emploi des jeunes va être vraiment un des points forts de cette année 2021. Stages, service civique, contrats en alternance et tout simplement accès à l'emploi, nous allons mettre la gomme, mettre le paquet là-dessus. Comptez sur nous, ça sera vraiment une priorité pour notre arrondissement. D'un côté, la vaccination pour les plus anciens à l'heure actuelle et de l'autre côté, à l'autre bout, ces jeunes dont il faut vraiment se préoccuper et s'occuper avec une grande attention. Évidemment, 2021, ça sera aussi commencer à penser et à réfléchir aux conséquences économiques et leurs répercussions à moyen terme et mettre en œuvre tout ce qui est possible pour soutenir les plus impactés (les commerçants, les acteurs de la vie culturelle) auxquels je pense particulièrement aujourd'hui. Nous abordons donc cette année 21 avec des incertitudes, mais soyez sûr avec détermination, avec dynamisme et avec envie de faire avec vous et pour vous. En attendant, au nom, je crois, de l'ensemble de l'équipe municipale et du conseil municipal, je vous souhaite évidemment mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

2021 DASES 11 : Subventions (6.345.419 euros) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

Mme JASSIN

Bonsoir, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers.

Notre groupe est surpris de constater qu'une délibération aussi importante relative aux centres sociaux nous soit transmise le 15 janvier, à la veille du Conseil d'arrondissement du 18. Merci.

M. PLIEZ

Je vais donc passer la parole au rapporteur qui, je pense, répondra aussi bien que moi sur ce plan.

M. SAUVAGE

Alors, sur la question de la transmission des délibérations aux arrondissements, elle dépend du central. Après, ce n'est pas forcément une surprise cette délibération. Il faut rappeler que ce projet de délibération a pour objet la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les six centres sociaux de l'arrondissement. En fait, c'est une reconduction de ces CPO pour trois années avec une dotation globale moyenne pour chaque centre social de 200 000 euros. C'est l'occasion d'ailleurs de saluer l'action au quotidien des six centres sociaux associatifs de notre arrondissement. Leur action est essentielle en matière de lien social, d'accompagnement à la parentalité et notamment dans les quartiers populaires avec un grand nombre de familles monoparentales, également en matière de soutien scolaire et on sait que c'est primordial vu les situations de décrochage que l'on connaît, d'inclusion par le numérique, d'insertion professionnelle. Et aussi, il faut saluer cette tendance qu'il y a des centres sociaux de l'arrondissement à développer des projets en matière de santé ou d'alimentation durable qui font écho à l'actualité et c'est en ça qu'on peut les soutenir et se féliciter de ce projet de délibération qui certes nous arrive tard, mais en tout cas ne fait que reconduire les conventions qui étaient déjà en cours les années précédentes.

M. PLIEZ

Merci, Maxime SAUVAGE. Après cette explication, effectivement, j'insiste sur le fait qu'on est tributaire des arrivées des délibérations dans une période très particulière également, il faut le dire.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DDCT 05 : Subventions de fonctionnement (183.000 euros) à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 1^{ère} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais profiter de cette délibération pour parler d'un des projets qu'elle soutient qui est les FAB, les Fabricants Amateurs de Belleville Amandiers qui est un regroupement d'habitants qui ont des savoir-faire, des compétences et qui, par ce savoir-faire et compétences, se font des revenus complémentaires. Ça peut être par exemple fabriquer des masques et les vendre, ça peut être aussi des cosmétiques. Et on les accompagne et c'est aussi une façon, dans l'innovation sociale, de partager un projet puisqu'on co-élabore avec l'association qui est porteuse, les fabricants, les élus au même niveau et on avance pas à pas ensemble. C'est un projet qu'on soutient avec Maxime SAUVAGE et merci beaucoup de le faire passer en première enveloppe parce que je sais que c'est toujours des choix, avec Lila, avec Annie, avec Geneviève et on espère que cette dynamique qui a eu son premier temps de vente à Noël devant la mairie va se poursuivre puisque ça a été un succès et les fabricants et fabricantes ont été ravis de ce complément de revenus avant Noël. Merci.

M. SAUVAGE

Oui. Merci de ta prise de parole, Nathalie. Ça permet de rappeler déjà que la Ville de Paris maintient tous ses financements en matière de Politique de la Ville, alors qu'on sait que la situation sanitaire et ses conséquences économiques et financières ont entraîné une baisse, en tout cas un trou dans le

budget de la Ville de Paris de 800 millions d'euros et la Ville de Paris a décidé qu'en matière de Politique de la Ville, tous les financements étaient maintenus. Donc, ça concerne notamment l'appel à projets Politique de la Ville. Pour rappel, l'appel à projets Politique de la Ville se décompose en trois enveloppes : une première enveloppe en début d'année, une deuxième enveloppe à l'été, une troisième enveloppe à l'automne. Généralement dans le cadre de la première enveloppe de l'appel à projets, on met trois types de projets, soit les projets qui sont reconduits d'une année sur l'autre et qui ne bénéficient que de subventions de la part du service Politique de la Ville, soit les projets qui ont besoin d'un engagement très rapide et d'un soutien financier dans un temps réduit et enfin des nouveaux projets qui ne devraient recevoir que des financements Politique de la Ville. Concernant le 20^e sur cette première enveloppe, on a 11 projets, dont quatre nouveaux projets et Nathalie MAQUOI en a présenté un. Et ça touche différents domaines sur cette première enveloppe en matière de formation au numérique, de gestion d'un jardin partagé à Python Duvernois, de formation du tri sélectif ou encore de développement d'atelier entre parents et enfants. Et on sait que c'est très important dans certains de nos quartiers populaires. Donc voilà, je vous invite à voter cette délibération, cette première enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville.

M. PLIEZ

Merci. Bien. Au passage, le masque que je porte est un masque que j'ai pu acheter lors de cette vente des artisans amateurs

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DAC 04 : Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2^e, 5^e, 10^e, 19^e, 20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Concernant donc cette délibération de la direction des affaires culturelles, la DAC 04, j'ai bien noté qu'il s'agissait de prolonger les conventions qui sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020 pour plusieurs lieux culturels parisiens. En l'occurrence pour le 20^e, il s'agit évidemment des Plateaux Sauvages pour son projet de végétalisation qui avait été lauréat du budget participatif 2019. Donc, si je comprends bien, compte tenu de la crise sanitaire, les travaux qui avaient été envisagés ont été reportés. Donc, c'est l'objet de l'avenant de prolongation qui est proposé. Naturellement, nous soutiendrons cette délibération. Dans le contexte actuel, nous devons soutenir le monde culturel qui est particulièrement sinistré. En revanche dans le dossier qui nous a été transmis, je n'ai pas vu le montant de la subvention d'équipement en fait qui est allouée aux Plateaux Sauvages. C'était simplement un complément d'information pour avoir le montant en fait du financement des travaux de végétalisation.

Mme NAGELS

Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, je me propose de répondre d'un coup à l'interpellation aussi sur la DAC 688 qui suit juste après.

M. PLIEZ

Oui, on peut, mais enfin, il faudrait y revenir puisque j'ai deux demandes d'intervention.

Mme NAGELS

Comme vous voulez.

M. PLIEZ

688, donc je pense qu'on peut. On y reviendra de toute façon.

Mme NAGELS

OK. En tout cas, merci, François-Marie DIDIER, pour le soutien à cette délibération. En effet, c'est une délibération qui est importante étant donné le contexte sanitaire. Je n'ai pas en tête le montant, mais je propose de regarder et de vous le transmettre.

M. DIDIER

Merci beaucoup.

Mme NAGELS

Merci à vous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DAC 688 : Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Les Plateaux Sauvages (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme SIMONNET

Oui, alors sur les délibérations, j'ai transmis l'inscription de Laurent SOREL et de moi-même sur les délibérations, mais je pense qu'on verra l'un et l'autre, on n'interviendra pas forcément systématiquement tous les deux. Sur cette délibération, on votera pour cette délibération, mais je souhaitais amener quelques informations complémentaires parce qu'à la lecture de la délibération, et je regrette qu'elle ne soit pas plus complète, on pourrait avoir le sentiment que la Ville finalement incite les Plateaux Sauvages à louer ses espaces pour retrouver des ressources propres. Et donc, ça pourrait être très problématique dans le sens où ça pourrait être une situation où la Ville de Paris ne finançant pas suffisamment les structures pousse les structures à privatiser leur lieu pour faire rentrer de l'argent. Si tel était le cas, évidemment on voterait contre cette délibération. Mais quand on échange avec l'équipe des Plateaux Sauvages, on nous explique bien qu'en fait, l'objectif est vraiment de mettre en place un financement solidaire, responsable qui fait que par exemple, si vous avez une, je ne sais pas moi, prenons France 2 qui a besoin d'un théâtre et qui a besoin de louer un théâtre pour une de ses productions, c'est normal qu'il paye un autre tarif et qu'à ce moment-là, ces recettes financières peuvent aider au financement de plus petites compagnies. Et évidemment que le lieu s'engage à avoir une politique totalement différente s'il s'agit d'une association de quartier qui a besoin d'avoir accès à une salle. Donc, avec ces explications, on est favorable. On comprend que ça peut être compliqué de fixer les politiques tarifaires à l'avance. Autre chose qui est important à savoir, chaque année, Les Plateaux Sauvages ont décidé de créer un comité de pilotage, ça s'appelle Amandiers Social Club qui permettra justement sur le suivi de ce dispositif-là et l'ouverture du lieu sur le quartier de faire le point avec l'ensemble des partenaires associatifs. Il y aura donc une clause de revoyure. Et c'est important parce qu'il faut vraiment garantir un financement public à ces structures-là, permettre que ces lieux soient le plus ouverts sur le quartier possible. Je pense que c'est la volonté des Plateaux Sauvages et il ne faudrait pas que la Ville les mette en situation de difficulté si on les poussait quelque part à faire rentrer de l'argent. Donc avec toutes les explications qui nous ont été données, qui nous ont plutôt rassurés sur l'esprit, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je laisse la parole à Marthe NAGELS pour une petite réponse.

Mme NAGELS

Merci, Mme SIMONNET pour votre intervention et puis pour le soutien. En effet, vous avez bien compris, vous savez combien la fabrique artistique et culturelle de la Ville de Paris, ici Les Plateaux Sauvages dans le 20^e, est importante et se place vraiment au carrefour de la création professionnelle, de la transmission artistique et d'un lieu culturel majeur pour l'arrondissement. On y accueille des compagnies qui sont très émergentes, d'autres très confirmées et c'est vraiment une fierté. Donc, le soutien public est constant. On avait d'ailleurs voté dans cette assemblée une aide dès le conseil de

juillet puisque suite à une fermeture administrative qui avait duré de trop long mois, Les Plateaux Sauvages avaient pris en charge les surcoûts liés à la programmation hors les murs de ses artistes, à la pratique artistique qui n'avait pas pu avoir lieu sur place, etc. Donc, nous les avons déjà aidés et nous continuerons à le faire. Les Plateaux Sauvages ont aujourd'hui identifié un potentiel locatif pour leurs espaces et ça va aussi permettre, et je me permets de compléter votre intervention, de répondre à des demandes ponctuelles et d'associations, d'habitants du quartier, de certaines entreprises privées qui ont parfois du mal à trouver des espaces dans le 20^e arrondissement. Je vous rejoins aussi sur le fait que c'est absolument nécessaire que Les Plateaux Sauvages restent un lieu accessible à tous et à toutes et participent à la vie locale. Donc, nous veillerons de près à la mise en place de ces tarifs préférentiels pour les associations et les habitants du quartier. Dans un contexte de crise, je crois qu'hybrider les modèles économiques sans baisser les aides municipales à la culture, c'est plutôt une bonne nouvelle et ça participera, je l'espère, à la relance, à la reprise de la vie artistique à Paris dans ce contexte de crise sanitaire qui va nous suivre encore assez longtemps.

Je veux profiter de mon intervention pour saluer le magnifique travail de l'équipe des Plateaux Sauvages qui a su maintenir un lien absolument exceptionnel avec son public, avec les artistes pendant le deuxième confinement. Chaque jour, ils ont posté une vidéo qui dévoilait les coulisses de l'équipement, qui présentait l'équipe ou le travail d'un artiste associé. Et ce sont plus de 50 000 personnes qui ont ainsi partagé la vie de la fabrique artistique pendant ce confinement.

J'en profite aussi juste pour ajouter un petit clin d'œil et faire le lien avec la délibération précédente, la délibération DAC 04. Je crois que le lien entre l'équipement et son quartier, ça passe aussi par l'esthétique. Et si vous avez l'occasion d'y passer, depuis la semaine dernière, il y a sur le rooftop des Plateaux Sauvages le mur à programmation qui accueille une nouvelle œuvre de street art qui est absolument magnifique, signée des artistes Mina HAMADA et Zosen. Et tout ça va évidemment dans le même sens que la végétalisation des Plateaux Sauvages, la création de jardins partagés à leurs abords. Et j'en profite pour adresser un salut amical à mon collègue Sylvain INDJIC qui œuvre tous les jours pour que ces initiatives de jardins partagés se multiplient dans notre arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Bien, vous remarquez qu'on agrmente cette visio de quelques instants publicitaires, Marthe et moi. Donc, ce n'est pas mal, on va continuer comme ça.

Donc, je vais vous redonner la parole en vous soulignant auparavant qu'Alexandra JARDIN nous a rejoints. Donc, je retire la délégation à Martin BUSSY. Elle est révoquée au profit d'Alexandra JARDIN qui la retrouve.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2021 DDCT 08 : Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif.
Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.**

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Ma prise de parole pour faire une explication de vote puisque le groupe Écologistes du 20^e s'abstiendra sur cette délibération. C'est une abstention d'encouragement pour améliorer ce dispositif essentiel de la Ville de Paris qui a été initié sous la mandature précédente et qui a vu, après ses six premières éditions, la réalisation de plus de 1 000 projets pour près de 450 millions d'euros d'investissement. Donc, ce n'est pas rien. Dans le 20^e, de très beaux projets ont été déposés et réalisés sous la mandature précédente. Et s'il ne me fallait en citer qu'un, je retiendrais le projet Respirons Mieux issu de l'édition 2017 qui a été un exemple d'engagement citoyen pour lutter contre la qualité de l'air et qui, depuis, a vocation à être élargi contre toutes les formes de pollution. Mais pour revenir à l'objet de cette délibération, c'est-à-dire l'adoption de la nouvelle charte, on voulait citer plusieurs évolutions qui vont dans le bon sens et surtout deux qui tenaient à cœur à notre groupe, la première c'est l'augmentation considérable de l'enveloppe puisque ce seront désormais 25 % des budgets d'investissement de la Ville qui seront concernés. Et la seconde évolution positive, c'est l'adoption du jugement majoritaire dans le cadre de la procédure de vote qui est un mode de scrutin qui nous semble plus pertinent à ce genre de participation citoyenne et que l'Écologiste défendait depuis plusieurs éditions. Ces deux évolutions, elles permettront d'améliorer le pouvoir d'agir des habitants et d'encourager l'implication citoyenne dans les affaires de la Ville. Mais cela sera possible que si nous améliorons aussi véritablement l'accompagnement des porteurs de projet et la

diffusion du champ des possibles auprès des habitantes et des habitants à chaque étape du processus et en favorisant les espaces de co-construction en amont du dépôt des projets. À ce titre, et c'est ce qui justifiera notre abstention ce soir pour des améliorations ultérieures en Conseil de Paris, plusieurs points nous semblent être importants à préciser et à améliorer. Tout d'abord, le rôle des conseils de quartier qui est primordial dans le budget participatif et pour une bonne articulation, ces conseils doivent être accompagnés. Et pour cela, la création d'ambassadeurs de projet participatif qui sont très peu détaillés dans la délibération demande à être précisée quant à leur rôle et aux étapes où ils interviendront. Autre point d'amélioration, c'est la liste des quartiers concernés par une démarche de participation d'aménagement qui du coup justifie l'exclusion des projets touchant à l'espace public de cette nouvelle mouture du budget participatif et il nous semble qu'il faudra pareillement que les quartiers concernés soient connus à l'avance et largement diffusés. Par ailleurs, la volonté d'inclure les publics prioritaires à la fois des centres d'hébergement, des centres sociaux et plus largement de la jeunesse va dans le bon sens, mais il faudra une action résolue auprès des structures qui accueillent tous ces publics pour les accompagner en temps et en moyens puisqu'elles ont déjà fort à faire sur leur cœur d'intervention et leur champ d'intervention habituel. Et enfin, notre groupe plaide pour que la définition de la thématique spécifique à chaque édition soit définie elle aussi de façon participative, ce qui n'est pas le cas, et on peut le regretter. Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons, mais nous aurons aussi plaisir en tant qu'élus d'arrondissement à participer à la diffusion de cette nouvelle charte et d'être force de proposition pour l'améliorer et assurer son succès. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, Antoine ALIBERT. Alors, j'en profite pour dire qu'Antoine ALIBERT a tenu à deux secondes près ses trois minutes puisque je rappelle à chaque intervenant qu'il dispose au maximum de trois minutes. La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Je croyais que c'était deux minutes. Alors, l'implication des habitants et des habitantes dans les politiques municipales, c'est un marqueur de notre majorité, on l'a beaucoup dit pendant la campagne. Et puis comme beaucoup ici, c'est une attention constante dans les pratiques des élus Générations. Donc, cette délibération elle est importante pour nous et pour mieux la comprendre et la débattre, parce qu'Antoine ALIBERT a dit un certain nombre de choses qu'il faut encore éclaircir, nous rencontrerons, nous, vendredi matin Anouch TORANIAN, l'adjointe à la Maire en charge de la démocratie locale. Et donc, nous aurons à cette occasion la précision sur des aspects concernant surtout les projets parisiens. Cette nouvelle façon de mettre en œuvre le budget participatif s'inscrit en fait dans un approfondissement de l'implication des habitantes et des habitants. Et il me semble en tout cas, si j'ai bien lu et compris, que ce n'est pas forcément 25 % du budget qui est en budget participatif, mais qui est soumis à des dispositifs de concertation. Par exemple dans notre arrondissement, samedi dernier, Vincent, Michel, Annie ont organisé une marche exploratoire à Saint-Fargeau concernant les améliorations possibles sur l'espace public. Il y a aussi les rencontres citoyennes qui sont portées par Annie et puis on peut mentionner la concertation qui a eu lieu sur le changement de circulation de l'avenue Gambetta. Donc, le budget participatif s'inscrit dans toute cette dynamique. Une question pour nous : la mairie, on a bien compris, va être pilote pour sa mise en place dans l'arrondissement. La Maire a annoncé dans ses vœux le lancement début mars du projet de budget participatif nouvelle version. Comment pour l'arrondissement cela va-t-il s'organiser ? Merci.

M. PLIEZ

Merci. Rien à dire sur le timing. La parole est à Danielle SIMONNET ou Laurent SOREL. Je ne sais pas comment vous souhaitez intervenir.

Mme SIMONNET

Sur cette délibération, évidemment que nous partageons l'objectif, l'implication citoyenne du plus grand nombre à la définition et la co-construction des politiques publiques, mais c'est pour ça qu'on n'est pas d'accord avec cette délibération parce qu'il y a quand même à la Ville de Paris un sacré *citizen washing*, on pourrait dire parce que dans le même temps, vous vantez la démarche

participative notamment sur le budget qui n'est quand même que sur le budget d'investissement. À côté de ça, l'avis des citoyens et des citoyennes n'est absolument pas prise en compte sur des grands sujets extrêmement importants. Vous savez demain, par exemple, il va y avoir l'audience au Tribunal administratif du recours en annulation que j'ai intenté contre la privatisation du crématorium du Père-Lachaise. Sur une décision d'une telle importance, parce qu'on est là sur un service public symbolique extrêmement fort, là-dessus ni la Ville de Paris ni l'arrondissement à l'époque n'avaient demandé l'avis aux Parisiennes et aux Parisiens. On pourrait prendre d'autres décisions extrêmement importantes comme le choix de Paris de candidater aux Jeux olympiques. Alors, il y a par ailleurs donc un problème sur la démarche du budget participatif, c'est qu'on le limite au budget d'investissement et en plus il est clairement bien explicité dans la charte, l'idée revient toujours, que les investissements doivent correspondre à des équipements, des projets qui n'engendrent pas d'impact sur le fonctionnement pour la collectivité. Ça veut dire qu'on est toujours dans une logique où surtout il ne faut pas que ça grève sur le budget de fonctionnement. Or quand on veut dessiner la ville, les usages de la ville pour répondre aux intérêts sociaux et écologiques, oui ça peut nécessiter du fonctionnement. Et donc, il y a une hypocrisie de dire : « On va vous faire participer au budget, mais on vous limite au budget d'investissement et plus il ne faut pas que ça ait un impact de fonctionnement. » Néanmoins, il y a des choix de projets qui peuvent être faits et il y a eu de belles initiatives qu'on puisse dégager. Donc, il ne s'agit pas de dire que tout est négatif, mais on sait également qu'il y a eu des problèmes parfois d'une partie du budget participatif qui a pu servir à des financements, je dirais, de travail de projets de droit commun. Vous vous souvenez quand même des scandales sur les travaux des écoles qui ont bénéficié du budget participatif, alors que ça aurait dû être le budget courant, je dirais, de la Ville et de la délégation pour y répondre. On est par ailleurs aussi dans une situation où, dans bon nombre de directions, il y a des baisses de budget qui inquiètent fortement. Moi ce qui me semble important et je travaillerais en ce sens avec Laurent SOREL pour présenter un amendement au Conseil de Paris sur cette charte, c'est qu'au moins sur le fonctionnement des services publics, qu'il n'y ait plus de modification vers une privatisation, que ce soit par DSP ou que ce soit par marché d'appel d'offres du service public sans qu'il y ait par exemple un vote des citoyens et des citoyennes. Et pour m'atteler sur justement des propos qu'a pu tenir la Maire lors de ses vœux où elle a dit que les citoyens devaient être au point de départ et à l'arrivée de toute décision municipale, promouvoir qu'il y ait enfin un engagement en faveur d'un référendum d'initiative citoyenne locale au niveau de la Ville de Paris. Là, on aimerait véritablement faire participer les citoyens. Pour l'heure, nous n'adopterons pas cette charte et nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, Danielle SIMONNET, d'avoir tenu à trois secondes près également le délai. Prise de parole suivante pour François-Marie DIDIER. Laurent SOREL qui était inscrit veut-il la parole ou on considère que vous avez... ?

M. SOREL

Non, ça ira. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

D'accord. Donc, François-Marie DIDIER, Lamia EL AARAJE et Jacques BAUDRIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Pour moi, ce projet appelle quand même de nombreuses questions et ne peut pas être voté en l'état. Ces interrogations, elles feront l'objet d'un certain nombre d'amendements lors du prochain Conseil de Paris par notre groupe. Sans rentrer dans le détail, je ferai référence à quelques exemples et selon ma compréhension en tout cas de ce que j'ai lu et qui apureront mon propos, il est question du rôle des mairies d'arrondissement dans un premier temps. Alors, si le projet de nouvelle charte accorde un rôle aux mairies d'arrondissement pour la coordination de l'organisation de toutes les phases du budget participatif, il me semble quand même que cette nouvelle mouture ne permet pas aux mairies d'arrondissement de bénéficier des marges de manœuvre qui seront nécessaires quand on devra faire des arbitrages sur les projets. En un mot, tout me semble assez centralisé dans les bureaux de l'Hôtel de Ville et ça, ça ne me semble pas aller dans le bon sens

parce que l'intérêt d'un budget participatif, c'est justement une vocation strictement locale et que les débats aient lieu vraiment dans l'arrondissement. Sur le rôle des conseils de quartier, alors vous avez initié et c'est tout à fait louable et vous avez souhaité refondre les conseils de quartier de notre arrondissement dans le cadre d'une réflexion stratégique. Pour le moment, pour ma part, j'ai assez peu d'informations et d'ailleurs je serais ravi d'en discuter personnellement avec votre adjointe en charge de la démocratie locale, Mme GAFFORELLI et je prendrai contact avec elle. Mais compte tenu du calendrier, là, qui est indiqué dans cette charte, les conseils de quartier, en tout cas pour le budget participatif 2021, ils ne pourront pas vraiment s'exprimer. Donc, je trouve que ça, ça ne va pas dans le bon sens non plus. Sur le calendrier également, j'ai noté un raccourcissement du délai d'élaboration des propositions pour les projets, je crois que ça, c'est assez préjudiciable pour l'élaboration des futurs projets. Et puis enfin là, puisqu'il a été mentionné du montant d'investissement, en tout cas du budget alloué au budget participatif, c'est-à-dire 25 % des investissements, il faut quand même tenir compte des investissements localisés. Donc là, je pense qu'il y a quand même un effet de communication de la Maire de Paris. Donc, pour toutes ces raisons en tout cas, dans cette version-là, ça ne nous correspond pas et donc on fera des amendements. Et donc, on votera contre cette délibération.

M. PLIEZ

Merci de cette expression. Donc, Lamia EL AARAJE puis Jacques BAUDRIER.

Mme EL AARAJE

Bonsoir à toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire. Je tenais à saluer le travail qui a été fait autour de cette charte. Je pense que le budget participatif est une avancée démocratique notable. Ça permet réellement aux citoyennes et aux citoyens de pouvoir s'emparer des projets locaux, de pouvoir aménager comme ils le souhaitent un certain nombre de projets, de pouvoir porter des projets au plus près de leurs préoccupations du quotidien et je pense que c'est une excellente chose. Le fait de vouloir le renforcer est une avancée démocratique majeure qui va bénéficier à notre arrondissement dans l'esprit de l'égalité réelle qu'on appelle de nos vœux puisque clairement, notre arrondissement va pouvoir bénéficier de projets supplémentaires, de deux projets supplémentaires puisque nous avons un certain nombre de projets en quartiers Politique de la Ville et c'est réellement une excellente chose. Je pense qu'un travail sera fait, un travail sera fait aussi sur comment est-ce qu'on fait de la pédagogie autour de cette possibilité qui est donnée aux habitants, de façon à accompagner aussi le partage de projets par les habitantes et les habitants de l'arrondissement et leur permettre de réellement s'emparer de cette avancée démocratique majeure et bénéficier pour leur quartier de ces aménagements. Voilà, je vous remercie, Monsieur le Maire. Et bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Quelques éléments d'informations sur les investissements sur l'espace public puisqu'il se trouve que je suis adjoint à la coordination et les travaux sur l'espace public. C'est suite à ma demande et partagée avec David BELLARD et Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la transformation de l'espace public et à la végétalisation de l'espace public, donc les travaux de l'espace public sont a priori exclus du vote du budget participatif parce que tout simplement, le très grand nombre de propositions qui étaient faites faisait que ça devenait très compliqué en termes d'études et de façon fonctionnelle dans la section territoriale de voirie pour tout analyser l'extrêmement grand nombre de propositions avant qu'un vote ne soit effectué, sur le fait ça a embolisait complètement le système et les projets lauréats ensuite mettaient beaucoup de temps à être réalisés. Donc, c'est un système qui dysfonctionnait pour des raisons de liens avec l'administration. Et donc, la proposition qui a été faite, c'est de rassembler l'ensemble des investissements sur l'aménagement de l'espace dans des démarches par quartier et qui permettent d'associer tous les habitants. Et c'est dans ce cadre, le Maire du 20^e a choisi que ce soit le quartier de Pelleport-Télégraphe-Saint-Fargeau, le premier quartier qui va être traité dans le 20^e. Nous allons donc lancer une grande concertation à partir de dans un mois, ce qui fait qu'a priori, 100 % des investissements sur l'espace public seront dans une démarche participative. Et c'est pour trouver un fonctionnement qui fonctionnellement marche que ce changement a été initié et donc a été inclus par Anouch TORANIAN dans cette charte du budget participatif pour que nous ayons simplement une des démarches participatives efficaces qui fonctionnent et qui permettent d'associer réellement dans les

meilleures conditions tous les habitants. Donc, c'était pour répondre à Antoine ALIBERT, c'était vraiment une démarche partagée et portée par Anouch TORANIAN en lien avec des adjoints sectoriels dont je fais partie.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a, a priori, plus d'intervention, je vais proposer à Annie GAFFORELLI, la rapporteuse, de répondre. Merci à tous d'avoir tenu le délai.

Mme GAFFORELLI

Merci et bonsoir à toutes et tous. Donc pour répondre déjà à la première question de M. DIDIER, sur le calendrier électoral effectivement, le calendrier électoral et sanitaire fait que cette édition se tient dans un délai très bref. La Mairie de Paris souhaitait cependant maintenir le budget participatif cette année pour éviter un trou de deux ans parce que ça aurait été préjudiciable à long terme sur la dynamique du budget participatif. D'autre part, sur l'exposé de cette nouvelle mouture du budget participatif, en fait il y a un très grand ancrage. La première chose, il y a un ancrage territorial assez fort parce qu'on donne un plus grand rôle aux mairies d'arrondissement pour coordonner en fait le budget participatif sur tout le territoire. Et les mairies pourront organiser les phases de concertation, d'information et d'accompagnement. L'association des Parisiennes et des Parisiens à chaque phase du budget participatif, c'est de pouvoir aussi renforcer, comme vous l'avez bien décrit, le pouvoir d'agir des citoyens en les accompagnant tout au long, les porteurs de projet en montant les actions de sensibilisation, en les associant vraiment du début avec les acteurs de terrain, sachant que la MVAC et les EDL en fait seront associés et concernés, surtout pour les quartiers populaires. Donc, je vais vous expliquer un peu comment va se décliner la nouvelle formule du budget participatif. En fait, il y a plusieurs étapes. La première, c'est une plateforme unique de dépôt de propositions. La deuxième, c'est la procédure d'examen des recevabilités des propositions, la co-construction, le regroupement de l'étude d'acceptabilité des projets, l'expertise technique des propositions et la sélection des projets soumis au vote des Parisiens et des Parisiennes. Il y aura le vote et la mise en œuvre des projets lauréats et le suivi des projets lauréats puisque, comme vous l'avez rappelé, c'est vrai que sur la dernière mandature, il y avait énormément de propositions déposées, mais au niveau du suivi, c'était très compliqué pour les services techniques et c'est pour ça qu'ils décident de faire cette proposition pour faire moins, mais mieux. Donc, en termes de logique territoriale et d'ancrage territorial, le nombre de projets lauréats sera réparti selon deux critères : il y aura un seuil démographique, donc nous sommes à plus de 90 000 habitants sur... plus de 90 000 habitants, c'est trois projets. Nous, nous sommes à 195 000 habitants, nous aurons donc trois projets plus deux seuils spécifiques qui sont aux quartiers Politique de la Ville. Donc, pour le 20^e arrondissement, nous aurons cinq projets au budget participatif par an. Donc pour vous dire que le montant maximum de chaque projet normalement sera identique pour l'ensemble des arrondissements et le coût maximal des projets mis au vote sera de 2 millions d'euros. Voilà en gros ce que je pouvais dire que la charte. Évidemment, je vous encourage à la voter. On aura normalement dans très peu de temps une méthode de vote et puis en fait toute la modalité qui devrait arriver d'ici une semaine puisque le début de la campagne doit se faire début février de mémoire. Donc, la méthode sur tous les suivis des projets lauréats, en fait, nous serons quand même bien tous associés, enfin surtout les acteurs de terrain en lien avec les habitants et il y aura un réel suivi. Voilà tout ce que j'en sais pour l'instant, mais nous sommes encore dans l'attente pour les modalités de campagne de communication qui ne devraient pas tarder.

M. PLIEZ

Merci, Annie GAFFORELLI, de ces précisions. Petit déroulé, la MVAC, c'est la Maison de la Vie Associative et Citoyenne et les EDL ne sont pas les éléments de langage, mais les Équipes de Développement Local. Merci, Annie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 SG 05 : Signature d'une convention d'occupation du pavillon « Maison de l'air » du Parc de Belleville (20^e). Mme Annie GAFFORELLI rapporteure.

V20-2021-016 Proposition d'amendement à la délibération 2021 SG 05 relative à la convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 20^e, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise 20^e.

Mme SIMONNET

Vous savez que sur cette délibération, sous la mandature précédente, déjà s'étaient exprimés plus d'une fois parce qu'il y avait eu une mobilisation d'abord des habitantes et des habitants qui s'étaient donc opposés à ce que la Ville de Paris fasse modifier le statut de la Maison de l'air pour que la Maison de l'air devienne un pavillon alloué pour un restaurant ou un bar lucratif. Et au contraire, l'établissement se mobilisait pour pouvoir co-définir l'usage de cet équipement public par les habitants pour les habitants. Et finalement ensuite, il y a eu un appel à projets qui a plaqué en tous les cas, c'est comme ça que ça a été ressenti, les halles civiques sur la Maison de l'air. Et force est de constater que depuis ces deux dernières années, ça a plutôt été un échec, les halles civiques. Les halles civiques n'ont pas réussi à s'ancrer dans le quartier, à participer à la vie sociale et culturelle, et démocratique avec les acteurs du quartier, les habitants du quartier dans leur diversité. À travers cette délibération, finalement la Ville poursuit pour six mois la convention non pas avec les halles civiques qui par ailleurs sont en situation de liquidation, mais avec une des associations qui a participé à la création des halles civiques, mais il y avait 17 associations. Alors déjà, on ne comprend pas avec Laurent SOREL pourquoi cette association se retrouve à avoir la convention sans démarche d'appels à projets et pourquoi elle, alors qu'il y en avait 17 au point de départ. Mais surtout, on aurait pu faire le choix d'une autre association. Donc moi, j'ai envie dans mon intervention de vous proposer deux choses en deux temps : premier temps, mais est-ce que l'on ne peut pas retirer cette délibération de l'ordre du jour et se dire : « Mais il y a plein d'autres associations dans le quartier qui peuvent pour six mois ouvrir le lieu sur le quartier et pouvoir co-définir le devenir du lieu après ces six mois ? » Et puis le cas échéant, si vous refusez cette démarche et qu'on se retrouve minoritaire, ce qui nous surprendrait avec Laurent SOREL, nous ne sommes habitués à cela, nous avons aussi un amendement à la délibération à vous proposer qui permettrait qu'au moins, il y ait un engagement extrêmement important de la mairie d'arrondissement pour que, et donc c'est ce qu'on vous propose et ce qu'on a envoyé vers 16 heures, on rajouterait un article 2 à la délibération : « La Mairie du 20^e, en collaboration avec les services de la Ville de Paris, s'engage à co-élaborer le projet du devenir de la Maison de l'air avec le collectif de la Maison de l'air, les associations et habitants du quartier qui le souhaitent, à raison de réunions régulières durant les six prochains mois. » En clair, je pense que c'est votre volonté et que vous partez aussi du constat comme nous que ça a été un échec et qu'il faut maintenant arrêter de plaquer des structures surtout qui se pressentent d'éducation populaire et qu'il vaut mieux faire en sorte que ça émerge avec les associations locales. Écoutez, ça va mieux en le disant, ça va mieux en le votant.

Donc, si cette délibération est néanmoins maintenue et pas retirée de l'ordre du jour, nous souhaiterions, avec Laurent SOREL, que cet amendement puisse être débattu et adopté, ce qui garantirait un engagement pour que le devenir de la Maison de l'air se fasse bien avec, par et pour les habitants. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET nous a rendu deux secondes sur son intervention précédente. C'est formidable. La parole est à Antoinette GUHL. Vous m'entendez ? Oui ? Antoinette GUHL ?

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, oui j'interviens moi également sur cette question de la Maison de l'Air, j'espère que vous vous m'entendez bien. J'interviens donc au nom des Écologistes, c'est un sujet qui nous a beaucoup mobilisés au cours de la dernière mandature. Nous avons été nombreux, y compris dans cette assemblée, à accompagner les nombreuses mobilisations citoyennes du quartier ...

M. PLIEZ

Antoinette GUHL... Antoinette ? Est-ce que tu peux couper ta caméra le temps de ton intervention. Je t'y autorise parce qu'on t'entend très mal...

Mme GUHL

Je m'en doutais. Je m'en doutais pour tout vous dire puisque ça arrive souvent en ce moment avec cet outil. Donc oui, je disais que si la Maison de l'air et le devenir de la Maison de l'air avaient été un sujet de mobilisation important pour chacun des groupes politiques au cours de la mandature précédente, nous étions arrivés à une forme d'accord pendant cette campagne des municipales et également un accord en tout cas de la majorité sur le fait que nous aurions une consultation importante et large des habitants pour décider du devenir de la Maison de l'air. Donc, je voulais, moi, au nom du groupe Écologiste préciser ici trois éléments auxquels nous sommes attachés à ce lieu, déjà qu'une vraie concertation soit faite en bonne et due forme, qu'elle soit menée au sein du quartier et dans le 20^e, de manière à ce que l'appel à projets soit lancé après la consultation et qu'il tienne compte des éléments de la consultation. Le deuxième point, c'est que ce lieu, et pour nous c'est important, vu là où il est situé, soit un lieu de proximité pour les familles, pour les enfants, pour les jeunes du quartier et que ce lieu permette de renouer avec la nature avoisinante. C'est assez rare d'avoir une maison au milieu d'un parc. Et donc, qu'on puisse lui permettre d'avoir cette utilisation-là. Et enfin, troisième point, je le rappelle, que ce soit un lieu non marchand et que si activité marchande il devait y avoir, elle ne pourra avoir lieu que sous la forme d'une économie engagée telle que l'économie sociale et solidaire. Voici les trois éléments que nous défendons pour le devenir de la Maison de l'air et que nous aimerions que ce soit pris en charge dans les six mois qui nous restent dont fait mention cette délibération et pour laquelle nous voterons, bien sûr.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Raphaëlle PRIMET puis à Geneviève GARRIGOS. Donc, Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Oui. Alors, j'avais demandé la parole. J'ai à peu près la même chose à dire qu'Antoinette GUH, c'est-à-dire que c'était d'ailleurs là-dessus... nous nous étions mis d'accord tous ensemble sur cette façon de voir les choses pendant la campagne municipale. Donc effectivement, une vraie concertation et un travail sur l'appel à projets qui puisse prendre en compte les aspirations des habitants du quartier, un lieu de proximité, un lieu qui puisse servir donc à tous les gens qui sont dans le quartier et effectivement un lieu qui soit non marchand, sauf évidemment à activités pour pouvoir soutenir le reste des activités proposées dans le cadre de cet appel à projets.

Sur l'amendement de Danielle SIMONNET, il faudrait qu'elle le rappelle, mais moi, personnellement et je crois que d'autres de mon groupe ne seraient pas contre l'adoption de cet amendement. Et puis je crois que ce qu'on attend maintenant aussi, mais je crois qu'Éric va nous donner des éléments, c'est-à-dire c'est un vrai... un rétroplanning qui nous dise quand les choses vont arriver et, effectivement, que l'association puisse partir dans les délais qui sont prévus, enfin la démocratie directe, je parle. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Alors avant de répondre de mon côté, effectivement, je vais passer la parole à Geneviève GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Oui, bonsoir. Moi, je vais intervenir pour le groupe PEC. Effectivement déjà, je me réjouis que nous ayons tous une vision commune sur ce que nous voulons. En tout cas, nous ne voulons pas de la Maison de l'air. Et comme l'a rappelé Raphaëlle, c'était un point d'accord que nous avons lors de la campagne. Et de cela, nous n'avons pas dévié et nous continuons sur cette voie. Ce que j'aimerais mettre en avant par rapport à ce que disait Danielle, c'est que pour nous aujourd'hui, ce qui est essentiel, c'est que la Maison de l'air reste ouverte. Il y a deux aspects majeurs, il y a d'une part effectivement toute la partie consultation et construction du projet et je peux parler de co-construction

avec les habitants. Là aussi, nous sommes très clairs. Mais il y a un autre aspect qui est majeur, et c'est pour ça aussi qu'il faut que ça reste ouvert, c'est que cette Maison, il faut faire des travaux ; il faut faire des travaux dans la maison, il faut faire des travaux aussi au niveau belvédère probablement. Et donc, à cet effet, il est important qu'elle puisse rester ouverte pour qu'on puisse faire les diagnostics nécessaires, les devis et qu'on puisse voir ce qu'il en est. Et c'est pour ça que finalement, si l'association qui va, comme l'a rappelé Danielle, c'est une des 17 associations qui faisaient partie de la halte civique, donc la démocratie ouverte, qui était prête à partir. Et moi, ce soir, je tiens à les remercier parce que finalement, ils ont décidé de rester pour nous accompagner dans cette consultation-là menée en co-construction avec les habitants. Et donc, ils vont rester au maximum six mois. Si c'est plus court, ce sera mieux, mais nous sommes quand même contraints compte tenu du Covid pour nous accompagner. Donc moi, je les remercie et j'espère que cette délibération sera votée. Merci beaucoup !

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Annie GAFFORELLI, la rapporteuse de ce projet.

Mme GAFFORELLI

Écoutez, merci. Tout a été pratiquement dit, je suis ravie. Juste pour rappeler en fait pourquoi la signature d'une convention avec démocratie ouverte puisque ça va nous permettre en fait une grande flexibilité pour commencer justement ce début de concertation puisque je redonnerai la parole à M. Éric PLIEZ puisqu'il pourra vous donner une date et un calendrier. Évidemment, cette concertation, et ça je le rappelle, ça doit vraiment servir à construire un projet, un projet qui soit proche des souhaits des habitants. Et évidemment, si on a fait cet avenant à cette convention, c'était pour permettre à Démocratie ouverte de pouvoir rester trois mois de plus. Et là, c'est reconductible trois mois jusqu'au mois de juin. Mais M. PLIEZ va être en capacité de vous donner déjà les dates de rendez-vous prévus avec le collectif la Maison de l'air et les premières dates de concertation et les premiers rendez-vous aux agendas. Mais en tout cas, je suis tout à fait... je partage totalement tout ce que vous avez dit jusqu'à présent. Et encore une fois, je pense que cette concertation, elle devra vraiment construire un appel à projets qui soit proche des souhaits des habitants du 20^e. Merci beaucoup !

M. PLIEZ

Bien ! Écoutez, avant que nous passions au vote, je voudrais dire deux, trois choses. Je voudrais dire que ce projet, effectivement, on en parle depuis le début de la campagne et je crois que... revenons à cette délibération. Il s'agit d'une délibération qui propose de garder un des acteurs occupants pendant six mois, éventuellement renouvelable une fois à notre demande, évidemment, sur le lieu. Il me semble que dans tous les cas, ce lieu a besoin d'avoir des occupants même précaires le temps que nous travaillions le projet. Donc, c'est de cette délibération qu'il s'agit aujourd'hui. On peut faire des propositions d'amendement et de délibération. Très honnêtement, à part pour les habitants du 20^e, ça va être compliqué. Moi je vous suggère autre chose. Prenons le temps, et visiblement, il y a un accord global, d'élaborer un vœu pour notre prochain Conseil qui pourra être porté par qui le souhaite, qui pourrait devenir un vœu commun, pour effectivement la suite des affaires. C'est quoi la suite des affaires ? Et je crois qu'on est tous d'accord sur le principe, il s'agit d'une part de se laisser le temps des études architecturales pour savoir si effectivement sécuriser le site, le rendre accessible, ça nous coûte 800 000 € comme on l'a annoncé dans un premier temps en 3 millions et il y a des petits écarts qui influenceront automatiquement sur la suite. Ensuite effectivement, nous laisser le temps de la concertation. Nous avons un rendez-vous prévu dans les jours qui viennent avec le collectif de la Maison de l'air. Il y a probablement d'autres collectifs. Donc ce que je propose aujourd'hui avec la majorité, c'est que février et mars soient une période de concertation et de collecte des propositions des habitants, que le mois d'avril permette de constituer un appel à projets à partir de ce qui nous sera remonté par les habitants et de constituer un jury qui impliquera notamment des représentants des habitants, peut-être le conseil de quartier qui devra être remis en place, et au moins trois de mes adjoints : Annie pour la démocratie, Lila pour l'économie sociale et solidaire et puis – j'en oublie, mais ça va me revenir – Nathalie MAQUOI qui s'occupe des innovations. En mai, le lancement de l'appel à projets, une remise des plis qu'on pourrait situer autour de fin juin et un jury des sélections des candidats début juillet. Ce qui veut dire qu'on ne perd pas trop de temps. Évidemment avec deux principes que vous avez tous soulignés et sur lesquels nous sommes parfaitement d'accord, il ne peut pas s'agir d'un projet purement économique. Ce projet devra dans tous les cas intégrer une dimension

sociale, environnementale et économie sociale et solidaire, et avec évidemment une large place dans ce projet pour et avec les habitants. Je crois que j'ai défini un peu le cadre dans lequel on va lancer cette concertation. Après, je ne vais pas écrire l'histoire avant que les gens ne nous l'aient écrite avec nous. Donc, je m'en arrêterai là.

Sachez en tout cas, et moi ce que je vous propose, c'est ça, c'est qu'un vœu soit travaillé pour notre prochain Conseil et donc le prochain Conseil de Paris, mais je crois que dans l'esprit, nous tenons tous à cet équipement, c'est l'importance qu'il revêt pour le quartier, pour le haut du parc de Belleville, pour tout l'environnement. Donc, je pense qu'on peut faire quelque chose, un beau projet intelligent et bénéfique à notre arrondissement. Je vous remercie.

Et je vous propose donc de voter cette délibération. Annie, tu voulais peut-être redire quelque chose ?

Mme GAFFORELLI

Non, mais je vois Danielle SIMONNET qui lève la main et je pense qu'elle doit parler de l'amendement à... c'est cela ?

M. PLIEZ

OK. Danielle alors. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Mes chers collègues, nous discutons non pas de la délibération, mais de ce qui est prévu. C'est dommage parce que ce qui est prévu aurait pu être écrit dans la délibération. La délibération qui est soumise au vote, c'est une délibération qui reconduit pour six mois une des associations, à l'initiative des halles civiques et les halles civiques ont échoué, les halles civiques ont échoué et on les renouvelle quand même pendant six mois, alors qu'il y a d'autres structures qu'on aurait pu renouveler. Nous, la seule raison qui fait qu'on peut à la limite accepter de voter cette délibération qui honnêtement peut être considérée quand même comme la poursuite d'une provocation parce qu'on a plaqué une structure contre l'avis des acteurs du quartier, alors qu'on avait plein d'autres associations qui pouvaient proposer des projets, et là on les reconduit pour six mois et vous expliquez : « Oui, mais pas de souci, pendant ces six mois, c'est là qu'on va permettre à tout le monde de s'approprier le lieu. » Très bien, on veut bien vous faire confiance, voter sur cette délibération, mais qu'à ce moment-là, on adopte l'amendement dans lequel il y a cet engagement qui est voté et qu'on n'attende pas un mois de plus pour un éventuel vœu, alors qu'on aura une démarche de concertation qui sera engagée. Donc l'amendement, il est simple. Je l'ai remis dans la conversation du groupe Zoom et je vous l'avais envoyé dès 16 h. Et normalement, il n'y a pas de délai contraint, n'est-ce pas, dans un règlement intérieur, sur l'envoi des textes. Donc, mon amendement, il dit quoi ? Il dit : « La mairie du 20^e, en collaboration avec les services de la Ville de Paris, s'engage à co-élaborer le projet de devenir de la Maison de l'air, les associations et habitants du quartier qui le souhaitent à raison de réunions régulières durant les six prochains mois. » Donc, ce qui reste des choses très floues sur comment sera le cahier des charges, l'appel d'offres de dans six mois. Tout ça est encore à écrire. Au moins là-dessus on est d'accord qu'il y a une démarche qui s'engage pendant les six prochains mois de concertation, mais que ce soit écrit, que ce soit adopté. Sinon, on votera contre.

Mme GAFFORELLI

Si je peux me permettre de reprendre la parole une minute, excusez-moi, si la Mairie a souhaité refaire justement ce conventionnement, c'était pour avoir un maximum de flexibilité parce qu'en ce moment, la période est incertaine, Danielle, et je pense qu'eu égard à ce qu'a dit Monsieur le Maire qu'on peut partir quand même avec le collectif en toute confiance et avec les habitants. Donc, si c'est nécessaire de le mettre par écrit ton amendement, nous, en tout cas, on s'est engagés auprès des habitants et je pense que si on a demandé ce maximum de flexibilités, ça a été uniquement pour ça qu'on a fait ce conventionnement avec Démocratie ouverte, ce n'est pas pour laisser le lieu vide.

M. PLIEZ

Donc, nous allons procéder au vote de la proposition d'amendement de Danielle SIMONNET et de son groupe.

Mme GARRIGOS

Excusez-moi ! Monsieur le Maire, excusez-moi, moi je n'ai pas vu le texte de l'amendement.

M. PLIEZ

Les débats sont finis. Le texte de l'amendement, il n'a pas été distribué visiblement. Écoutez, je vous accorde trois minutes de suspension de séance pour...

Mme SIMONNET

Il est dans la conversation du groupe Zoom, le texte de l'amendement.

Mme GARIGOS

Non, il n'y est pas.

M. PLIEZ

Trois minutes de suspension de séance, que les groupes en prennent connaissance puis votent sur cet amendement.

Suspension de séance

M. PLIEZ

Bien. Bon retour parmi nous. Après ce temps, je vais vous proposer un vote sur l'amendement proposé par Laurent SOREL et Danielle SIMONNET. Pour ma part, j'émetts un avis défavorable, non pas sur le fond parce que je crois qu'on est d'accord sur la démarche. Simplement, la délibération ne prend pas ce sujet. Donc, je persiste à dire qu'il me semble qu'un vœu qui pourrait être un vœu commun aura plus de sens à être posé de manière tranquille et à notre prochaine séance. Je vous demande donc de vous prononcer sur ce vœu, sur ce vœu pas sur la délibération. Donc...

Mme SIMONNET

Cet amendement, sur cet amendement.

M. PLIEZ

Sur cet amendement.

Après consultation des membres, l'amendement est rejeté.

M. PLIEZ

Antoinette GUHL pour une explication de vote.

Mme GUHL

Oui, je veux faire explication de vote. Je vais faire l'explication de vote après le vote, vous m'excuserez. Effectivement, l'amendement tel qu'il est présenté reprend un point d'accord sur lequel je crois incontestablement nous sommes une majorité à être. Donc nous avons, nous, préféré voter pour cet amendement, sachant que de toute façon, la discussion se reposera sur la Maison de l'air et nous aurons l'occasion de réexprimer un accord collectif et commun, je l'espère, sur cette démarche de concertation dans les mois à venir.

Mme PRIMET

Je veux bien faire une explication de vote aussi pour le groupe Communiste.

M. PLIEZ

Vas-y.

Mme PRIMET

Je voulais dire qu'on a voté contre puisqu'on attend le vœu que tu nous as proposé de faire au prochain Conseil. On a confiance dans ce vœu. Donc, pour le moment, on n'a pas de raison de voter pour cet amendement.

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. GLEIZES

Jérôme GLEIZES vote pour. J'ai eu un moment de son coupé.

M. PLIEZ

Merci, Jérôme GLEIZES.

2021 DLH 27 : Démolition partielle du bâtiment A, et démolition totale des bâtiments E, F, G, H, I de la cité Python-Duvernois (20^e) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP. Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. BAUDRIER

Oui, je me permets d'intervenir sur cette délibération qui est vraiment une délibération importante pour le quartier Python-Duvernois. On en a déjà parlé à de très nombreuses reprises au sein de cette enceinte. C'est le coup d'envoi de la démolition avec une démolition qui devra intervenir dès le mois de mars. Donc, des premiers bâtiments, les deux barres qui ont déjà été vidées de leurs occupants qui ont tous été relogés et de longue date. Je crois que c'est un symbole fort du démarrage de la reconfiguration de ce quartier au sein de l'îlot Python-Duvernois même puisqu'il y a déjà eu les travaux de la piscine et de l'immeuble qui a été conçu sur le boulevard Davout, mais c'est un acte fort de la transformation du quartier. Je crois qu'il sera vécu comme tel à juste titre par les habitantes et les habitants. Donc, je m'en félicite. Bien entendu, il y a toute une stratégie qui est mise en place pour réemployer au maximum les déchets de construction qui seront issus de cette démolition. Rappelons que 70 % des rebuts et déchets à Paris sont représentés par les déchets de la construction. Donc, c'est un élément très important que l'on travaille bien à maximiser le réemploi de ces matériaux.

M. PLIEZ

Merci, Jacques. Donc, Laurent SOREL ou Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Laurent s'exprimera au prochain conseil d'arrondissement. Il a eu quelques petites contraintes professionnelles ces derniers jours. Ce que je veux dire sur cette délibération, évidemment c'est une délibération importante puisqu'on va engager la démolition partielle du bâtiment A et la démolition totale des bâtiments E, F, G, H, I de la cité Python-Duvernois. Mais je rappelle que dans cette cité, il y a aussi trois tours qui elles vont être l'objet d'une réhabilitation. Et d'ailleurs, la délibération qui avait été adoptée, il y a de ça quelques années, sur l'ensemble du projet présentait la réhabilitation des tours à la suite du relogement des occupants dans la dernière phase, ou la phase C, à l'époque c'était prévu entre 2023 et 2026. Or que se passe-t-il en ce moment ? On a des habitants qui n'en peuvent plus, à la fois dans les habitants qui n'en peuvent plus, il y a ceux qui vont être relogés parce que tous les bâtiments qui vont être là, démolis, ne sont pas pour l'instant tous vidés. Certains le sont d'ores et déjà, mais pas tous. D'autres devraient faire l'objet de relogement. Mais ceux des trois tours craquent

aussi parce que leurs conditions de vie sont aussi catastrophiques parce qu'ils ont, dans les trois tours, les problèmes de rats, les problèmes de souris, les problèmes de cafards, les problèmes de punaises de lit, vous avez aussi des tours qui sont extrêmement mal faites avec des vrais problèmes d'humidité. Et vous avez, pour avoir vu bon nombre d'habitants, des dossiers médicaux qui sont terribles et qui montrent, il y a par ailleurs tout l'enjeu global... à quel point la pollution de la proximité du périphérique a impacté leur santé, mais aussi à quel point les problèmes du bâti, c'est-à-dire d'une absence d'organisation VMC, aération, tout ça, et donc c'est que c'est terrible. Et donc, les habitants de ces trois tours veulent aussi être logés. Or là, la délibération, elle ne parle que des démolitions. Donc, on peut supputer que le calendrier n'est pas modifié, que ça sera toujours dans la phase C seulement que se fera la réhabilitation des trois tours, réhabilitation importante puisque je crois qu'il est prévu aussi de le faire dans le cadre du plan Climat. Donc normalement, réhabilitation, ce n'est pas simplement un coup de peinture. Mais ça veut dire qu'ils vont attendre encore plusieurs années. Mais franchement, je vous le dis, je pense que pas un membre du Conseil d'arrondissement n'accepterait de vivre ne serait-ce qu'un mois dans les conditions de ces trois tours pour avoir visité plusieurs appartements.

Donc sur cette délibération, je ne peux que regretter par ailleurs autre chose dans la démarche. Face à la mobilisation des habitants de Python, la Mairie du 20^e a montré qu'elle voulait rentrer en discussion. D'ailleurs, il y a eu une rencontre lundi soir et qui était importante pour les habitants parce qu'ils ont pu exprimer toute leur colère, toute leur désapprobation de tout ce qui ne va pas. Et lundi soir, vous ne leur présentez pas cette délibération, vous ne leur parlez pas de ce calendrier. C'est le lendemain matin que je découvre dans ODS cette délibération. Certes, elle n'est pas spécialement différente de ce qui était prévu initialement. Mais il faut un message sur les locataires qui exigent une réhabilitation qui exige un relogement y compris pour ceux qui habitent dans les trois tours, c'est important. Et je souhaiterais, moi, qu'il y ait un audit d'insalubrité qui soit effectué par les services techniques de l'habitat parce que je suis persuadée, qu'en l'état, là où ils habitent dans leurs appartements, ce n'est pas sain et qu'il y a un vrai problème d'insalubrité.

Donc, je pense qu'il serait de bon ton que la Ville prenne les devants et fasse cet audit d'insalubrité dans les habitations, que l'on plaide le relogement y compris des habitants des trois tours et qu'on n'attende pas que ce soit leur tour entre...

M. PLIEZ

Bien, nous allons continuer...

Mme SIMONNET

Vous m'avez mis en sourdine, Monsieur le Maire, alors que je terminais.

M. PLIEZ

Non, il faut terminer, mais c'est vrai, il faut tenir vraiment le calendrier. Donc tu...

Mme SIMONNET

Je sais bien, mais comme sur Python, on n'a pas tenu le calendrier, Monsieur le Maire, non pas vous, mais la Mairie de Paris. Donc, c'est normal que ce soit le sujet. Donc, audit sur l'insalubrité et entendre l'exigence de relogement qui en est à un tel point que les habitants, ils ne veulent même plus pour certains entendre parler de travaux là, dans l'immédiat, dans ces trois tours, tellement ils veulent partir, vu que les conditions posent des problèmes sur leur santé.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une demande d'intervention de Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Ce projet de délibération montre que les travaux vont démarrer, Jacques BAUDRIER l'a dit, à partir du mois de mars et vont durer pendant six ans avec la démolition des différentes barres. Dire aussi que les travaux avec l'aménagement du parc sportif et paysager et la ZAC, ces travaux vont durer de 2021 à 2028. Et vous l'avez dit, Mme SIMONNET, il y a aussi tous les problèmes de cadre de vie, de

quotidien et du quotidien. Je pense qu'il est important de rappeler ce qui est fait. Le 17 décembre, il y a eu une réunion organisée par la Mairie du 20^e réunissant tous les services qui agissent dans l'espace public et Python-Duvernois pour relancer la démarche de gestion urbaine de proximité à Python-Duvernois. L'objectif, c'est d'améliorer le cadre de vie et la propreté à Python-Duvernois. Ça se décline par des choses très concrètes. Il y a le lancement d'un groupe de travail dans le cadre de cette GUP autour du fléau des punaises de lits qui touchent Python-Duvernois, un fléau avec des punaises de lits qui ne sont plus seulement sur la literie aujourd'hui, mais qui aussi infestent les plinthes, ce qui demande des gros travaux dans les immeubles pour lutter contre ce fléau. Il y a aussi plusieurs actions en matière de dératisation. La RIVP a lancé deux campagnes de dératisation, une à l'été, l'autre à l'automne qui se composaient en six passages à chaque fois dans les différents espaces collectifs. La Mairie du 20^e, en tout cas les services de la Ville de Paris interviennent tous les mois sur les aires de jeux et sur les jardins partagés à Python-Duvernois et quand il y a des problèmes, il y a moyen de renforcer cette action. Rappeler également que les services d'entretien passent tous les matins à Python-Duvernois avec un surentretien mis en place par la régie quartier Saint-Blaise l'après-midi. Et maintenant, la RIVP a sollicité cette régie de quartier pour passer depuis le mois de décembre tous les matins autour des immeubles aussi pour améliorer la propreté de l'espace public. Il y a l'action des compagnons bâtisseurs aussi pour faire des petits travaux d'entretien dans les logements, à côté des travaux de rénovation mis en place par la RIVP et que les compagnons bâtisseurs proposent des formations également auprès des habitants pour lutter contre les nuisibles (punaises de lit, rats, souris, cafards...) qui sont des fléaux pour le quartier. Il y a la mise en œuvre prochaine qui a été reportée à cause du confinement d'un chantier éducatif avec le club de prévention Les Réglisses, avec la pose de Tasso brosse sous les portes pour lutter contre la présence des rats, avec aussi l'étanchéité des poubelles, avec des câbles qui ont dû être louché aussi pour lutter contre les rats.

Vous l'avez rappelé, il y a une rencontre... j'ai rencontré un collectif d'habitants lundi dernier pour discuter et pour écouter les habitants. Effectivement, je n'avais pas connaissance de cette délibération au moment où je les ai rencontrés. De toute façon, on a prévu de se revoir très vite, normalement en présence de Thomas CHEVANDIER qui est en charge de l'habitat et du logement pour parler de cette question qui revient très souvent du relogement. Il est temps d'apporter des informations. Le Maire en introduction a expliqué qu'il y avait un objectif de neuf relogements par mois. Cet objectif, il va être tenu et la Mairie du 20^e a ce rôle d'être à l'écoute des habitants et surtout d'essayer aussi de relayer leur demande quand ils ont le sentiment de ne pas être entendus.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Virginie DASPET.

Mme DASPET

Merci.

M. PLIEZ

Intervenante et rapporteuse pour cette délibération.

Mme DASPET

Exactement. Merci. Déjà merci à Maxime SAUVAGE d'avoir répondu sur tout ce qui est question de gestion locative, de qualité de vie parce que je n'aurais pas un mot à retrancher ou à ajouter de ce qu'il vient de dire. Je voudrais quand même qu'on salue aussi la grande mobilisation des associations et des acteurs Politique de la Ville en rappelant quand même qu'il n'y a pas si longtemps, il n'y avait pas d'association à Python-Duvernois à part une toute petite association et que là, on a quand même des gens qui interviennent avec une plus grande qualité et c'est peut-être aussi pourquoi on a des voix d'habitants qui émergent parce qu'en fait, c'est toujours la difficulté de ce type de quartier, très peu de gens nous écrivent, très peu de gens nous contactent. On sait qu'il y a du mécontentement, on le comprend, on le connaît. Mais en revanche, on n'a pas forcément la médiation utile pour que cette parole d'habitants arrive jusqu'à la Mairie.

Pour en revenir à la délibération, simplement je vais surtout rebondir sur ce qu'a dit Jacques BAUDRIER, c'est une délibération qu'on attendait depuis très longtemps. Pour Jacques et moi, on l'attend depuis 2013 puisque la démolition des deux barres Duvernois n'était pas actée contrairement

à ce que Mme SIMONNET a dit tout à l'heure. Il y a eu des projets autour de rénovations contre lesquels on a manifesté notre parole d'élu. Et le fait que ces deux barres soient démolies va permettre d'engager les autres tranches de travaux. Alors il n'y a pas de tranche A, B, C, il y a des tranches 1, 2, 3. Et de toute façon, il est indispensable d'en passer par là, ne serait-ce que pour reconstituer l'offre de logement social et donc pouvoir reloger soit durablement, soit à travers des opérations tiroirs les habitants qui vont tous être concernés par des travaux. Alors en effet, selon un planning et un calendrier différent. Et là, je crois qu'il est assez clair dans la délibération par quel bout on va commencer et dans quel ordre les choses vont se passer.

Donc, j'imagine que tout le monde sera en soutien à cette délibération puisque j'ai entendu des prises de parole, mais pas forcément d'indication de vote. Bien évidemment, je vous encourage tous à voter cette délibération qui va nous permettre enfin d'engager des travaux concrets et réels, mais ce sera en avril 2021, pas en mars désolée, il y a un mois de plus, mais ça sera au printemps 2021. Merci.

M. PLIEZ

Jérôme GLEIZES pour une explication de vote.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Je demande à m'expliquer sur cette délibération qui est très importante. Elle est très attendue donc je comprends l'impatience de Mme SIMONNET. Mais on a des règles techniques et donc on ne peut pas tout voter en une seule fois. D'ailleurs, ce qui est très indiqué dans les attendus de cette délibération, c'est qu'il y en a d'autres qui vont derrière. Je rappellerai quand même les positions qu'on a déjà votées par rapport à ça. Tout d'abord, il faut voir que le projet a beaucoup évolué puisqu'au départ, il devait y avoir moins de destruction de tours et qu'après une révision, on a augmenté le nombre de tours qui vont être détruites pour être reconstruites. Néanmoins, il y a un sujet qui manque, qui a été évoqué tout à l'heure dans votre intervention, Monsieur le Maire, liminaire, c'est sur la question de la MOUS (la Maîtrise d'ouvrage sociale) sur la question du relogement. Nous savons que c'est une question qui est très importante. On a déjà une première expérience sur la barre qui est le long du périphérique où il y a une MOUS qui a été mise en place, qui a déjà 7-8 ans, oui presque 10 ans, qui a permis le relogement des personnes. Et ça, c'est très important parce que cet accompagnement social sur les habitants pour savoir s'ils ont l'intention de revenir là où ils habitaient ou ils ont l'intention de quitter définitivement le quartier, c'est quelque chose de très important parce que c'est un projet qui dure longtemps, il y a beaucoup de problèmes de maintenir la cohésion sociale sur le long terme et je voudrais savoir qu'en est-il sur cette maîtrise sociale, cette MOUS, savoir s'il y aura une délibération parce qu'a priori, ça va faire l'objet d'une délibération et elle sera soumise rapidement au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, ou est-ce qu'elle est de fait implicitement avec cette délibération-là, mais on ne l'a pas vu à l'écrit ?

M. PLIEZ

Avant le vote peut-être, Virginie tu veux répondre ?

Mme DASPET

Sur la MOUS ?

M. PLIEZ

Pour moi, la MOUS est portée par la RIVP. Donc, elle ne sera pas votée.

Mme DASPET

Absolument, c'est dans le cadre de l'ANRU. Je ne crois pas qu'elle doive faire l'objet d'une délibération. Ou peut-être, mais pour moi, elle est déjà engagée par la RIVP sous l'égide de l'opération ANRU générale.

M. PLIEZ

C'est ça.

M. GLEIZES

D'accord. Au temps pour moi. Je croyais que c'était mis en œuvre aussi par la Ville et donc il y avait un vote à la fois au conseil d'administration de la RIVP, au Conseil d'arrondissement. Je croyais que c'était les deux votes. Parce que moi dans le passé, j'avais déjà eu ça sur une autre opération.

M. PLIEZ

Pas à notre connaissance, mais on retire la question.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Merci. Pour répondre plus globalement et pas refaire le débat, chère Danielle SIMONNET, nous avons prévu une réunion, comme je m'y étais engagé, il y a quelque temps, mais il faut toujours le temps de monter les choses, une réunion qui sera ouverte à tous et toutes en présence de la SEMAPA, de la RIVP et évidemment de Jacques, Virginie et Maxime qui suivent cette affaire de près et Thomas CHEVANDIER. Bref avec des gens de chez nous, mais aussi la SEMAPA et la RIVP pour faire un point global sur l'ensemble des NPRU, Python bien sûr, mais aussi la Porte de Montreuil et la Porte de Vincennes. Donc, cette date, si elle ne vous a pas été communiquée va vous l'être dans très peu de temps. C'est évidemment une réunion ouverte à tous, je le répète.

2021 DLH 20 : Location de l'immeuble 97, rue Orfila (20^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, une intervention sur cette délibération qui concerne donc la préemption pour du logement social, pour sept logements sociaux au 97 rue Orfila. Je voulais au nom des Écologistes préciser trois points. Le premier, c'est que le groupe Écologiste du 20^e ainsi que le groupe Écologiste de Paris sont absolument favorables au logement social. Je voulais le dire, une des politiques les plus importantes pour lutter contre les difficultés d'accès au logement à Paris pour les familles modestes, voire même pour les familles de classe moyenne. Notre position est claire et sans ambiguïté, nous soutenons la création de logements sociaux dans le respect, bien sûr, de nos engagements écologiques.

Le deuxième point, concerne l'impératif écologique qui en fait par le biais de l'habitat fait jouer un rôle essentiel aux bailleurs sociaux, et je sais, Monsieur le Maire, que vous y êtes sensible, qui de fait deviennent des acteurs clés de la transition à la fois écologique, mais aussi énergétique, j'allais dire, de la France si ça concerne l'ensemble du territoire, de par la construction, par l'isolation thermique des bâtiments, par l'écoconception, mais aussi par l'aménagement avec le maintien, voire le développement des espaces verts à proximité.

Et enfin, le troisième point, c'est que pour nous, cet habitat social doit répondre aux exigences des plus fragiles, bien sûr, mais aussi aux exigences de mixité dans les quartiers dans lesquels ils s'implantent, en l'occurrence ici dans le quartier de la rue Orfila, c'est-à-dire le quartier Gambetta, un quartier plutôt aisé du 20^e, nous, nous sommes favorables à une classe plus importante dans la répartition des logements, à ce que ce soit des logements plus sociaux que ceux fléchés avec une prédominance du PLAI et du PLUS. Voilà, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Par cette délibération, la Ville de Paris envisage donc de conclure un bail emphytéotique avec Paris Habitat, dont vous êtes le président, un bail d'une durée de 65 ans et assorti d'un loyer capitalisé de 2 390 000 euros pour développer un point de 16 logements sociaux dans un immeuble, comme l'a rappelé Antoinette, qui est situé au 97, rue Orfila. Cet immeuble a été

acquis par un droit de préemption par la Ville de Paris pour un montant de 6 252 000 €. Une fois encore, nous nous étions déjà opposés lors du précédent Conseil d'arrondissement, lors de la délibération DLH 217, si mes souvenirs sont bons, contre l'utilisation par la Ville de Paris des loyers capitalisés qui est un procédé qui a été dénoncé, je l'avais déjà dit, par les magistrats de la Cour régionale des comptes qui ont qualifié cette pratique de manœuvre comptable.

Je rappellerai que le procédé des loyers capitalisés a pour résultat de conventionner en logement social une partie du parc privé qui est préempté par la Ville et qui contraint les bailleurs sociaux à signer les baux emphytéotiques avec elles qui sont d'une durée comprise entre 55 ou 65 ans. Ce procédé réduit fortement la part des fonds propres des bailleurs sociaux qui doivent verser en une seule année le montant total des loyers dû par les bailleurs sur la durée du bail emphytéotique. Pour simplifier et en l'espèce, régler en une année l'équivalent des 65 années de loyer.

Entre 2016 et 2021, les bailleurs sociaux ont été prélevés d'un manquement de plus de 1 milliard d'euros par la Ville de Paris, ce qui a fragilisé leurs fonds propres, compromis évidemment leur capacité d'investissement, notamment pour les opérations essentielles de réhabilitation et rénovation dont parlait Antoinette GUHL à l'instant, et ainsi que pour la construction de logements neufs. Ce procédé a également pour conséquence de tendre le marché de l'immobilier, notamment des logements libres destinés aux classes moyennes. Donc enfin, cette pratique est constitutive d'un risque budgétaire, je le rappelai en préambule, et va à l'encontre des principes de bonne gestion budgétaire, car elle permet de contourner la règle d'or de l'équilibre des sections d'investissement et de fonctionnement dans un budget et d'encourager le financement des dépenses courantes par l'emprunt. Donc, pour toutes ces raisons, on l'avait déjà dit lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous nous opposerons à cette délibération et votre rencontre. Je vous remercie.

M. PLIEZ

La parole est à Thomas CHEVANDIER pour répondre. Il est le rapporteur de cette délibération.

M. CHEVANDIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. D'abord quelques éléments de réponses à Mme GUHL. Je la remercie pour la clarification qui a été la sienne. Effectivement, une politique du logement social, ça suppose de mobiliser un maximum d'outils : la préemption, la réhabilitation, mais aussi la construction de logements neufs. Il y a aujourd'hui trop de personnes demandeuses, il y a des situations de mal logement trop fréquentes encore en Île-de-France, particulièrement à Paris qui est une des régions les plus touchées par le mal logement, par la suroccupation. De ce fait, nous devons utiliser un maximum de leviers, dont fait partie évidemment la préemption. Vous vous interrogez sur les modalités de mise en œuvre. Pour l'instant, sur cette opération, sur la présente opération dont on discute, les répartitions de financement sont encore en discussion. Tout ce que je peux vous dire, c'est que pour une opération similaire juste à côté, rue Dupont-de-l'Eure, les modalités de financement qui ont été choisies sont du un tiers, un tiers, un tiers entre le PLAI, le PLUS et le PLS, donc entre les différentes catégories de financement de logement social. Il faut savoir aussi, et c'est important de l'avoir en tête, que la préemption est un outil assez onéreux, particulièrement dans des zones où le foncier est très élevé et c'est le cas rue Orfila et ça suppose parfois, pour qu'on puisse mettre en œuvre l'opération, d'avoir recours à des outils financiers peut-être d'un équilibre différent et de privilégier le PLS. Parfois, c'est nécessaire pour obtenir l'équilibre financier des opérations. En tout cas, tout ce que je peux vous dire, c'est que notre majorité veille à ce que toutes les opérations qu'on met en œuvre soient parfaitement équilibrées entre les différentes modalités de financement, entre le très social et le moins social, entre le PLAI, le PLUS et le PLS. Et en tout état de cause, n'oublions pas que les personnes qui bénéficient du PLS sont des catégories populaires, sont des personnes des classes moyennes, sont des fonctionnaires qui aujourd'hui, sans logement social, ne pourraient pas se loger rue Dupont-de-l'Eure ou rue Orfila en raison de la pression sur les prix de l'immobilier. Donc, soyons aussi objectifs de ce point de vue-là. Donc, c'est effectivement une opération dont on est fier et qui souligne le fait que cette mairie utilise l'intégralité des leviers qu'elle a pour avoir une politique du logement social de mixité offensive et qui permette de répondre à la pression énorme en termes de logements dans l'arrondissement.

M. PLIEZ

Merci, Thomas CHEVANDIER. Nous allons donc procéder au vote sur cette délibération.

Mme SIMONNET

... demander une explication de vote, Monsieur le Maire, et je n'arrive pas sur la conversation du groupe Zoom à la transmettre de manière publique, désolée.

M. PLIEZ

Oui, allons-y. La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Ça sera très rapide. Etant donné que dans cette délibération, le projet c'est de faire un tiers, un tiers, un tiers PLAI, PLUS, PLS, on s'abstiendra sur cette délibération pour le groupe France Insoumise, avec Laurent SOREL, parce que nous estimons qu'il y a 90 % de demandeurs de logement social qui sont éligibles au PLAI, PLUS. Donc, il faut privilégier le logement social pour les bas revenus.

M. CHEVANDIER

L'objet de la délibération, c'est le bail. Ce n'est pas la répartition de son financement. Le financement, il fera l'objet d'une autre délibération.

Mme SIMONNET

D'accord. OK. Merci pour ces précisions.

M. PLIEZ

Je veux bien continuer à distribuer la parole si... pardon ? Je ne sais pas qui parle là. Je vais vous demander de me laisser vous distribuer la parole, s'il vous plaît.

M. HOCQUARD

On ne t'entend plus, Éric.

M. PLIEZ

Oui, je disais : je vais continuer à distribuer la parole, sinon, on va avoir des difficultés. Juste, effectivement, ce n'est pas l'objet de la délibération, Thomas CHEVANDIER l'a précisé. Je précise quand même que les PLS, c'est plafond de ressources pour une personne seule, l'équivalent de 2 600 euros par mois. Et je crois qu'un certain nombre de soignants de Tenon sont en attente de logements dans l'arrondissement. Mais je dis ça, j'ai rien dit.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2021 DCPA 06 : École élémentaire 27-29 rue du Télégraphe 75020 Paris- Restructuration du service de restauration- Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation- Autorisations administratives. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

M. BAUDRIER

Oui. Une courte intervention pour féliciter de l'aboutissement de ce projet. Je suis représentant du Maire au conseil d'école de cette école. C'est une demande portée de longue date et un investissement important de près de 2 millions d'euros très attendu par l'équipe éducative et par les parents d'élèves. Donc, je me félicite de cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Merci, Jacques BAUDRIER, pour ces précisions parce que moi, je m'interroge sur cette délibération parce que j'estime que le modèle de notre cuisine centrale, à mon avis, est plutôt un modèle dépassé et que pour la qualité de la cantine dans les écoles parisiennes, il faudrait pouvoir revenir à du cuisiné et du fait sur place. Donc, je trouve dommage que l'on remette en cause les cantines dans les écoles, plutôt les cuisines dans les écoles qui permettraient. Maintenant, j'entends les éléments avancés par Jacques BAUDRIER. N'ayant pas eu connaissance de tout le projet visiblement discuté avec l'équipe pédagogique, en l'état, on préfère s'abstenir sur la délibération. Tant mieux si ça correspond vraiment au souhait de l'équipe, de toute la communauté scolaire de l'école Télégraphe. Mais je vous dis vraiment, il va falloir quand même réfléchir. On a besoin de repenser le mode de cuisine. J'espère, Monsieur le Maire, d'ailleurs, puisque nos vœux n'ont pu être déposés que cette séance lors des réponses aux questions, on pourra brièvement aborder la question des cantines suite aux mouvements de grève qu'il y a pu y avoir de la part des agents des caisses des écoles de l'arrondissement. Donc en l'état, on s'abstiendra sur cette délibération et tant mieux si le projet correspond à ce que l'équipe enseignante des parents d'élèves souhaite. Mais avec cette réflexion sur le fait qu'on se prive dans nos écoles de cuisines, le but étant un jour de revenir au cuisiné sur place. Je vous remercie.

M. SOREL

Je peux faire juste une petite précision, Monsieur le Maire ?

M. PLIEZ

Bien sûr, Laurent.

M. SOREL

Juste pour préciser, moi je connais bien l'école Télégraphe, je suis parent d'élève dans cette école. Effectivement, les parents sont particulièrement ravis d'avoir une salle supplémentaire pour le centre de loisirs. Alors pour les maîtres effectivement, il y a une salle des maîtres. Pour le personnel de cantine aussi, il y aura une amélioration de leurs conditions d'accueil. Par contre, évidemment il y a ce problème de la cantine. Ce n'est peut-être pas directement traité par ce vœu, mais effectivement, on regrette le fait qu'il ne faudrait pas l'un ou l'autre, il faudrait l'un et l'autre. Évidemment, c'est une question de places, c'est une question d'investissements. Je suis bien placé pour savoir qu'il y a un problème de places dans cette école, elle est passée de 15 à 19 classes. Je pense que malheureusement, on n'aurait pas dû à choisir entre les deux. De toute façon, l'équipement était vétuste pour la cuisine. Mais cela relève d'une réflexion de fond à mon sens sur la qualité des repas qu'on donne à nos enfants et je pense que la liaison froide n'est pas forcément la meilleure solution pour avoir une cuisine de qualité. Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. Pour répondre, Anne BAUDONNE, la rapporteuse.

Mme BAUDONNE

Oui. Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je voulais juste compléter effectivement comme le dit Laurent SOREL, cette restructuration va permettre effectivement d'améliorer les conditions de travail et des professeurs des écoles avec une création de salles de maîtres, une salle également pour le centre de loisirs, augmenter la capacité du réfectoire et la taille surtout du réfectoire, mais aussi d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment. Je pense que c'est important. Après, la question du choix de cantine pour l'instant n'est pas posée. Ça peut être l'objet d'une réflexion ultérieure, mais je crois quand même qu'on peut saluer les conditions de travail qui vont être améliorées, et pour les agents de la Caisse des écoles et pour les professeurs des écoles, et aussi pour les élèves puisque le réfectoire va être amélioré et il y fera mieux vivre puisque l'isolation thermique sera meilleure. Donc, je salue ces travaux.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote et je vais passer pour ce vote la parole au premier adjoint, Maxime SAUVAGE, qui va prendre le relais deux minutes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. SAUVAGE

On va passer aux vœux et je laisse la parole au Maire.

M. ALIBERT

Excusez-moi, je m'étais inscrit pour une dernière délibération ? Vous me le permettez... Oui, la DASES 15.

M. PLIEZ

Tout à fait. Tout à fait, avant les vœux.

2021 DASES 15 : Subventions (100.000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité. Une convention et un avenant. M. Antoine ALIBERT, Mme Marthe NAGELS rapporteurs.

M. ALIBERT

Je ne sais pas si Marthe voudra réagir, mais on voulait tous les deux mettre en lumière cette délibération qui associe effectivement à nos deux délégations, les solidarités et la culture, dans ce cas précisément pour reconduire une convention annuelle avec deux associations Mouvement d'entraide pour le tiers monde et Culture cœur de Paris qui interviennent dans la lutte contre l'exclusion et pour l'inclusion sociale en promouvant l'accès aux loisirs et à la culture. C'est suffisamment rare pour être souligné. Et on voulait se saisir du coup de cette délibération pour remercier les acteurs culturels du 20^e et deux établissements en particulier que sont Les Plateaux Sauvages et la MPAA de Saint-Blaise qui sur le conseil de Marthe NAGELS nous ont permis d'accueillir deux actions de solidarité, pendant le confinement, assez primordiales, que ce soit pour l'aide alimentaire ou pour le Noël des enfants. Et donc, on voulait vraiment remercier et profiter de ce Conseil d'arrondissement et de cette délibération ces acteurs culturels qui souffrent énormément de la crise, mais qui n'en oublient pas d'être par ailleurs solidaires. Les Plateaux Sauvages a accueilli Les Marmoulins que vous connaissez toutes et tous et j'associe du coup Lila DJELLALI qui nous aidés pour ce faire, qui ont pu continuer à faire des distributions alimentaires nombreuses, il y en a en grande quantité, grâce aux Plateaux Sauvages. Et par ailleurs, la MPAA Saint-Blaise qui elle a accueilli le Noël des enfants de l'antenne locale de la Croix Rouge et ce qui a permis quand même dans cette période difficile à près d'une centaine de familles et grâce à la mobilisation de lycéens et de lycéennes et du CASVP de mettre des cadeaux sous le sapin pour près de 170 enfants de l'arrondissement. Et donc, on voulait vraiment s'en féliciter et remercier tous les acteurs culturels et des solidarités qui ont permis de rendre cela possible. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Nous allons voter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de voter l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet de débat entre nous.

2021 DAE 31 : Subventions (37.500 euros) avec trois associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.

2021 DDCT 06 : Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires (770.465 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2021 DDCT 01 : Subventions (88.500 euros) au titre de la vie associative à treize associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

2021 DFPE 23 : Renforcer le lien parents- enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (770.500 euros), signature de 6 conventions et un avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv' citoyennes dans les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Mme Antoinette GUHL, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.

2021 DFPE 25 : Concilier les différents temps de vie - Subventions (196.000 euros), à trois associations : Parrains Par Mille (convention), Réseau Môm'Artre (avenant n°2) et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul. Mme Antoinette GUHL, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.

2021 DDCT 04 : Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^{ème}-11^{ème}-20^{ème}). Mme Lila DJELLALI, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2021 DLH 37 : Modification des garanties d'emprunts de 4 programmes de rénovation d'immeubles de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2021 DFPE 22 : Subvention (90.994 euros), avenant n° 6 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2021 DASCO 02 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2021 DASES 22 : Subventions (210.500 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34.560 euros) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœu

M. PLIEZ

Nous allons passer aux vœux. Il n'y a qu'un vœu et je pense que tout le monde a bien intégré. Je vais demander d'ailleurs à Maxime de nous redire la règle maintenant pour le dépôt des vœux, s'il peut le faire. Dans le nouveau règlement intérieur, un petit rappel au règlement.

M. SAUVAGE

Oui. Du coup, pour le dépôt des vœux ordinaires, c'est six jours francs avant le jour du Conseil. Donc quand le...

Mme SIMONNET

On n'entend rien, là.

M. SAUVAGE

... avant la date du début du Conseil. Donc là, comme il est 17 h, c'était donc un délai de dépôt à 7h pour aujourd'hui. Si on revient à l'horaire traditionnel à 19h, ce serait donc à 9 h du matin.

Mme GOFFAUX

On n'entend pas, il y a un écho.

M. PLIEZ

Merci, Maxime... Vous n'avez rien entendu ?
Tu n'as pas branché ton micro ?

Mme SIMONNET

C'est plutôt que vous n'aviez pas éteint le vôtre, Monsieur le Maire. Du coup, le son était très mauvais.

M. SAUVAGE

Vous m'entendez mieux, là ?

Je recommence. Pour les vœux ordinaires, le délai de dépôts, c'est six jours francs avant la date du Conseil. Quand le Conseil se tient un lundi, le délai de dépôt, c'est le lundi précédent avant midi. Et pour les vœux d'urgence, c'est 10 heures avant l'horaire du début du Conseil. Donc, comme le Conseil a commencé à 17 h aujourd'hui, a été convoqué pour 17 h, le délai de dépôt, c'était donc à 7 h. Et si on revient à un horaire plus habituel de 19 h à l'avenir, l'horaire de dépôt sera du coup à 9 h pour les vœux d'urgence.

M. PLIEZ

Merci, Maxime.

- **V20-2021-026 : Vœu déposé par le groupe communiste et citoyen relatif à la dotation horaire globale et budgétaire académique des collèges en arrondissement et au projet de carte scolaire pour les établissements du primaire du 20^{ème} arrondissement.**

Mme BAUDONNE

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons souhaité déposer un vœu concernant à la fois pour le premier degré, la carte scolaire et la dotation horaire globale pour le second degré parce que dans la situation actuelle, nous considérons que le système éducatif a été mis à rude épreuve et les annonces qui étaient en train de tomber là, ces derniers jours, sur la carte scolaire, à savoir le maintien, l'ouverture ou la fermeture de classes en primaire et l'enveloppe horaire donnée au second degré nous inquiétait fortement. Effectivement, l'Académie de Paris n'a pas souhaité tenir vraiment compte de la situation sanitaire qui a fortement dégradé les conditions du milieu éducatif et que donc en plus, la Ville de Paris a effectivement une possibilité... la Municipalité centrale avait proposé de mettre à disposition des locaux afin de procéder au dédoublement des classes pour limiter les risques de circulation du virus. Visiblement, l'Éducation nationale n'a pas souhaité aller dans ce sens. Ce qui fait que les conditions sont difficiles et en plus de cela, nous allons vers une diminution du nombre de classes et, certes moins importante que celle que nous craignons, mais surtout une diminution très importante de l'enveloppe horaire pour le second degré. Donc, nous tenions à nous opposer à ces décisions qui sont prises, alors même que la situation sanitaire devrait nous inciter à donner davantage de moyens pour que les enfants puissent travailler et les adultes autour d'eux dans de meilleures conditions. Donc, pour toutes ces raisons, nous avons émis le vœu que le projet de dotation horaire globale des collèges soit augmenté, alors qu'il est fortement diminué afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et de répondre aux besoins engendrés par la crise sanitaire, et également pour que dans le premier degré, des postes soient créés, notamment pour répondre aux besoins d'augmentation des brigades de remplacement puisque c'est le plus gros problème qui se rencontre actuellement dans le premier degré.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une demande de prise de parole de Nathalie MAQUOI, une explication de vote, je crois.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter le vœu présenté par le groupe Communiste et Citoyen. Merci, Anne, en tout cas de nous rappeler qu'on en est dans une période là où se décident les moyens pour l'année prochaine. Je me permettrais de rajouter qu'on partage l'inquiétude pour le second degré pour les collèges, surtout qu'en fait, on sent bien que là, on aurait besoin plutôt de moyens supplémentaires au-delà des brigades de remplacement, mais aussi pour un accompagnement spécifique pour les élèves. La crise sanitaire dure et elle a des conséquences fortes. Il va falloir aussi, si on ne veut pas que les inégalités scolaires se creusent de façon abyssale, mettre en place des dispositifs d'accompagnement plus forts. Donc, la proposition qui est faite, en tout cas à venir, est largement en dessous, notamment pour les collèges, alors qu'on sait qu'en plus, c'est le moment où potentiellement les jeunes décrochent. Merci.

Mme SIMONNET

Je voudrais bien une explication de vote également, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Oui. Comme je ne vois pas tout le monde, allez-y. Danielle SIMONNET. OK.

Mme SIMONNET

Oui, pareil. Nous voterons pour ce vœu présenté par le groupe Communiste et j'espère que ce vœu sera adopté à l'unanimité de notre Assemblée. On est vraiment dans une situation extrêmement difficile. Il faudrait au contraire, pour des questions sanitaires, dédoubler et donc anticiper dans la pérennité un autre mode d'organisation qui permette vraiment le travail en demi-groupe. En plus, de toute façon, la situation avant crise Covid n'était pas satisfaisante en termes d'effectif dans les salles de classe. Et en plus, lorsque vous abordez la problématique du remplacement, on voit bien toutes les difficultés qu'il y a dans l'établissement scolaire, du fait du manque de postes de brigade de remplacement. Donc oui, j'espère qu'on votera à l'unanimité ce vœu, je vous remercie.

M. PLIEZ

Bien. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, donc nous allons...

M. BUSSY

Monsieur le Maire, je veux bien...

M. PLIEZ

Pardon, excusez-moi. Martin BUSSY et Antoinette GUHL.

M. BUSSY

Excusez-moi, ma fille est avec moi, mais elle participe de loin. Pour faire rapide, je voudrais juste moi également donner une explication à un vote favorable que sera du groupe Paris en commun, pour les raisons qui ont été évoquées avec tout à fait les précisions nécessaires par Mme BAUDONNE et également par Mme SIMONNET. Donc, ce vœu aura notre soutien et merci à vous de l'avoir proposé.

M. PLIEZ

Merci, Martin BUSSY. Ce n'était pas la peine de prendre un enfant en otage pour ça. Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Oui. De même, le groupe Écologiste votera pour ce vœu, bien entendu. Et nous voudrions, nous, insister sur la question du décrochage scolaire. On se rend compte et les associations du 20^e le disent beaucoup que ce confinement et cette crise sanitaire aura vraiment été dramatique en matière de décrochage et qu'il va falloir vraiment, y compris pour l'Éducation nationale, que ce soit pris en compte à la prochaine rentrée parce qu'il va falloir raccrocher, non seulement pour l'Éducation nationale, mais aussi dans le milieu associatif dans l'accompagnement parental d'avoir tout un travail à mener pour faire raccrocher l'ensemble des enfants, mais aussi des jeunes parce que c'est valable pour les plus petits, mais c'est valable pour les collégiens, les lycéens et peut-être même pour les étudiants. Cette crise n'aura pas été sans effet sur la réussite scolaire ou en tout cas même le maintien dans le système scolaire pour un grand nombre d'enfants, d'élèves et d'étudiants. Donc oui, nous voterons pour ce vœu.

M. PLIEZ

Bien. Je crois que j'avais une dernière prise de parole de Florence HERRERO.

Mme HERRERO

Oui, bien sûr nous soutiendrons ce vœu au regard de la situation. Je tenais à mettre l'accent sur l'état du RASED qui souffre déjà depuis plusieurs années d'une baisse conséquente d'effectifs. En plus, ils ont un périmètre élargi souvent à l'échelle d'une circonscription. Donc, je ne sais pas si on se rend compte de ce que ça représente pour un maître G, une psychologue scolaire ou un psychologue scolaire. Donc, la fonte des effectifs a certes été justifiée au fil des années par la mise en place de nouveaux dispositifs. On avait l'aide personnalisée, les activités pédagogiques complémentaires, le dédoublement des CP et CE1 en REP+ qui satisfait la majorité des enseignants. Mais enfin, ça ne peut pas suffire à pallier l'affaiblissement des RASED. Donc là, il y a un véritable état d'urgence au regard de la situation et de la détresse de beaucoup de familles, d'élèves, d'enseignants. Je tenais à le souligner ce soir. Je vous remercie d'avoir porté ce vœu que nous soutenons ardemment, bien sûr.

M. PLIEZ

Bien. Merci à toutes et tous de ces explications.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

3. Questions

Q20-2021-001 : Question écrite adressée au Maire du 20^{ème} arrondissement concernant le futur plan de mobilité (Gambetta / Ménilmontant), déposée par François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. DIDIER

Tout à fait, Monsieur le Maire. Effectivement, on a déposé cette question dans les délais, lundi dernier. Depuis, la Mairie a fait une communication en tout cas sur le site de la mairie que j'ai vu le janvier dernier. Nous avons alerté le Conseil, comme vous le savez, depuis de nombreux mois sur les conséquences de la mise en sens unique de l'avenue Gambetta sur le schéma de mobilité du 20^e, évidemment sur l'avenue Gambetta, mais également sur la rue de Ménilmontant. Je comprends la communication de la mairie que vous avez choisie des options, en tout cas pour trouver des solutions aux problématiques notamment rue de Ménilmontant. Donc, je ne peux que me féliciter. Vous nous avez en tout cas écoutés pour une bonne partie de ça. On s'est quand même largement mobilité. Je suis quand même très content pour les habitants. Il faudrait voir aussi en fonction des travaux qui seront menés puis il faudra peut-être mettre en place des outils pour mesurer les effets bénéfiques des solutions que vous avez choisies. Donc ma question était toute simple, c'était de savoir les mesures que vous souhaitez mettre en place pour améliorer le schéma de mobilité de l'avenue Gambetta, de la rue de Ménilmontant et les voies de circulation voisines. Comme vous avez fait une communication, Monsieur le Maire, je suis prêt à écouter. C'est Antoine qui répond, c'est ça ?

M. PLIEZ

C'est Vincent, c'est Vincent GOULIN.

M. DIDIER

Vincent, pardon ! Excuse-moi, Vincent.

M. GOULIN

Oui, merci. Peut-être que la question se transforme en encouragement par rapport effectivement au travail qui a été mené. En tout cas, permettez-moi de la prendre comme tel puisqu'effectivement, depuis quatre mois, nous n'avons pas ménagé nos efforts puisqu'on avait été alerté dès la fin des travaux cet été par les inconvénients que le nouveau plan de circulation entraînait pour le cadre de vie des habitants et notamment de la rue de Ménilmontant. Nous avons travaillé activement pendant quatre mois avec la mairie centrale et le service technique, afin de trouver des solutions pérennes. Une réunion publique, comme vous le savez, a été organisée dès le 26 novembre, à l'issue de laquelle on a annoncé la création d'un comité de suivi qui associait l'ensemble des parties prenantes (les habitants, mais pas seulement, les commerçants, les conseils de quartier) et également les parents d'élèves avec une répartition géographique à laquelle on a tenu puisqu'évidemment, comme vous l'avez souligné, le plan de circulation ne concerne pas uniquement la question des reports sur la rue de Ménilmontant, mais l'ensemble du quartier.

Suite à ce comité de suivi, ce sont les habitants qui ont retenu la création d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue Gambetta ouest dans sa portion située entre la place Auguste Métivier et la place Gambetta, le long du cimetière du Père-Lachaise avec la réorganisation de l'avenue Gambetta pour une réouverture prévue le 15 février prochain, sous-réserve des avis notamment de la préfecture et de la RATP, mais là nous ne sommes pas coupables des délais exacts. En tout cas, pour avoir discuté avec les services de la voirie encore cette semaine, ils nous ont garanti que tout était mis en œuvre pour ouvrir l'avenue Gambetta dans les plus brefs délais dans sa partie ouest.

Évidemment, cette question de report de circulation a bien montré qu'à la fois, les habitants étaient attachés à la réduction de la circulation dans l'arrondissement puisque c'est vraiment ce qu'on a retenu de la quasi-totalité des retours que nous avons eus, à commencer par ceux de la rue de Ménilmontant. Et évidemment, l'autre enseignement, c'est qu'on ne peut pas régler les questions de circulation à l'échelle d'un axe. Donc, il faut avoir une approche globale sur laquelle la Mairie centrale est en train de se pencher actuellement puisqu'il y a une révision de l'ensemble du plan de circulation parisien qui est en cours et évidemment nous saurons la traduire au niveau de l'arrondissement, en mettant en place un comité des déplacements avec un comité de pilotage centralisé dans le 20^e. Mais on aura certainement l'occasion d'y revenir. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, Vincent. J'en profite pour effectivement saluer le travail de collaboration qu'il y a eu avec la Mairie centrale et particulièrement avec David BELLARD et Jacques BAUDRIER dans cette affaire. Et puis je remercie localement Michel ROGER qui est chargé de la voirie en délégation et puis toi, Vincent, dont je rappelle le titre : transport, mobilité, déplacement, code de la rue et végétalisation de l'espace public. Je tenais à vous remercier ce soir du travail qui a été fait.

Q20-2021-002 : Question écrite adressée au Maire du 20^{ème} arrondissement concernant les suites données aux dégradations et destructions dont les commerçants de l'avenue Gambetta (XXème) ont été victimes en date du 05 décembre 2020, déposée par Dominique BOYAJEAN et les élus du groupe Changer Paris du 20^{ème}.

M. BOYAJEAN

Merci, Monsieur le Maire. Simplement, je voulais revenir brièvement, comme vous l'avez indiqué sur les dommages qu'avaient subis les commerçants de l'avenue Gambetta, il y a maintenant un mois et demi puisque c'était à l'occasion de la manifestation contre la loi sécurité globale et contre la précarité qui s'est déroulée le 5 décembre. Effectivement, au cours de cette manifestation paisible, malheureusement, se sont immiscés un nombre important de black blocs et, comme vous le savez, tous, nous avons subi sur notre arrondissement de manière inhabituelle puisqu'habituellement, ce

n'est pas le 20^e arrondissement qui est ciblé par ce genre d'exaction, mais la manif avait lieu là. Les commerçants de cette avenue Gambetta ont été victime de déprédations, de dégradations, y compris graves puisqu'il y a même eu un incendie, les véhicules ont été incendiés. Je vous passe les détails que vous connaissez par cœur.

Nous pensons, nous, le groupe Changer Paris, mais comme vous très certainement, que de telles exactions sont encore plus inacceptables lorsqu'elles se déroulent dans les quartiers les plus populaires qui sont pris pour cible et notamment en ce qui concerne les petits commerçants qui sont déjà éprouvés durement par la crise sanitaire et par la crise économique.

Ma question est la suivante : au-delà des déclarations de sympathies que vous avez pu leur manifester, est-ce que vous avez pris éventuellement des mesures qui visent à soutenir ces commerçants de l'avenue Gambetta après ce préjudice important ? Et si oui, dans l'hypothèse affirmative, est-ce vous avez communiqué afin qu'ils sachent à quels bienfaits ils peuvent aspirer ? Merci, Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

Merci. Je vais laisser Carine répondre. Je dois dire juste avant qu'effectivement, on a eu ce problème-là et qui s'inclut dans un problème plus global qui est les difficultés que rencontrent les commerçants de notre arrondissement depuis plus d'un an maintenant dans le cadre de la situation du Covid et c'est vrai que cette manifestation évolue vraiment, c'est la cerise sur le gâteau dans une situation difficile. Carine va vous dire un peu les mesures qu'on a prises, à la fois par rapport à cet événement, mais aussi plus globalement le travail qui se mène actuellement auprès des commerçants. Carine, à toi.

Mme ZIANE

Je reviens très vite sur les questions. On souhaitait savoir l'estimation de votre stock de vaccins. Est-ce qu'il était prévu à terme que les arrondissements les plus peuplés dont fait partie le 20^e...

Mme EKON

Je crois qu'il y a un bug.

M. PLIEZ

Vous m'entendez, Dalila ?

Mme ZIANE

Oui ? Allô, oui.

M. PLIEZ

On doit répondre à Dominique auparavant, s'il vous plait. On vous laisse...

Mme ZIANE

Oui, pardon. Excusez-moi. Je suis désolée.

M. PLIEZ

Non, il n'y a pas de mal. C'est la magie du direct, comme on disait dans le temps.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. M. BOYAJEAN, je vous remercie de m'offrir à travers votre question écrite l'occasion de rappeler que la majorité municipale, dans sa globalité, condamne avec la plus grande fermeté et sans équivoque ces agissements antidémocratiques qui entravent évidemment la liberté de manifester, liberté par ailleurs qui est garantie par notre Constitution et qui décrédibilise complètement les messages portés par les manifestants pacifistes.

Concernant à proprement dit les dégradations dont vous faites état dans la première question de votre question qui ont eu effectivement lieu lors de la manifestation du 5 décembre pour dénoncer la loi Sécurité globale, sachez que dès le lendemain, Monsieur le Maire, M. Nicolas NORDMAN, adjoint de la Mairie de Paris en charge notamment de la sécurité et un certain nombre de mes collègues, ainsi que moi-même, nous nous sommes rendus auprès des commerçants victimes de cette dégradation pour leur signifier notre soutien et évidemment notre solidarité. À l'occasion de cette rencontre, nous les avons également informés de leur droit, à savoir nous les avons fortement incités à saisir immédiatement leur assurance. Nous les avons également incités à déposer dès que possible plainte au commissariat du 20^e arrondissement. Nous avons par ailleurs dépêché des agents de la Ville de Paris pour notamment le nettoyage des graffitis et autres tags. Pour ce qui concerne, en tout cas pour ceux qui le souhaitent, nous avons mis en place en mairie un accompagnement juridique en collaboration avec le Barreau de Paris pour les aider dans le montage des dossiers de sinistres. Nous avons ainsi, je pense, mis en œuvre tout ce qui était en tout cas en notre pouvoir à ce moment-là pour les accompagner au mieux dans cette épreuve, le reste relevant des compagnies d'assurance.

Par ailleurs, je saisis également cette occasion qui m'est offerte pour évidemment rappeler les mesures qui ont été prises par la Ville de Paris en soutien aux commerçants qui, vous l'avez rappelé, subissent de plein fouet cette crise sanitaire et économique puisque c'est l'objet de la deuxième partie de votre question écrite. Je tiens à préciser que de manière générale, la Ville de Paris, depuis le début de la crise sanitaire sait et continue de s'engager fortement pour les acteurs économiques parisiens. Aussi, la Maire de Paris a-t-elle mis en place un plan de relance économique d'un montant global de 200 millions d'euros. Ce plan de relance en faveur des commerçants et artisans est composé notamment de 70 millions d'euros d'exonération de loyer par les bailleurs sociaux et la SEMAEST afin d'alléger les charges fixes des commerçants et artisans. Ce plan est également composé de 10 millions d'euros d'exonération des droits de voirie, des terrasses à étalage, de redevances des commerçants, des marchés alimentaires, des marchés aux puces et des commerçants ambulants. La Ville a également participé à hauteur de 10 millions d'euros aux fonds de résilience qui a été mis en place par la région et qui est destiné à pallier aux coûts liés aux adaptations indispensables à la reprise et au maintien de l'activité économique. Sachez qu'un certain nombre de mesures également ont été prises pour renforcer les subventions attribuées aux associations professionnelles qui organisent des actions qui sont dédiées à la vente.

Lors du précédent Conseil de Paris, il a été voté et estimé un montant global de 40 millions d'euros pour protéger les commerçants et artisans des effets futurs de la crise sanitaire. Il y a aussi un certain nombre de mesures ont également été prises sur le plan numérique, à savoir la création d'une plateforme intitulée « Acheter à Paris » qui recense les commerçants qui pratiquent du *click and collect* afin de leur donner davantage de visibilité sur la toile. Il est vrai qu'un certain nombre de nos commerçants du 20^e arrondissement s'y sont inscrits. Sachez que c'est une mesure supplémentaire pour permettre aux commerçants qui n'ont pas de visibilité sur internet ou qui n'ont pas de site internet de pouvoir malgré tout bénéficier de ce dispositif de *click and collect*. Il y a également été mis en place en faveur de nos restaurateurs qui sont encore plus durement impactés par cette crise sanitaire un dispositif nommé « Place aux restaurants » qui leur permet de vendre leurs produits sur les marchés parisiens. Et nous avons pu en informer de façon large nos restaurateurs qui s'y sont également inscrits. Une permanence juridique en collaboration avec le barreau de Paris qui est une action qui me tenait particulièrement à cœur et que nous avons soutenue avec la majorité municipale et Monsieur le Maire est mise en place depuis le 15 décembre en mairie d'arrondissement sur rendez-vous pour accompagner gratuitement les commerçants dans le montage des dossiers d'aide financière que la Ville a mis en place. Effectivement, je ne vais pas être plus longue parce que la liste est assez longue et ce que je vous propose n'est pas exhaustif. Mais effectivement, je peux tout à fait vous envoyer une liste un peu plus complète à l'issue de ce Conseil si vous le désirez. Ponctuellement, ce que nous avons mis en place sur le terrain, parce que nous avons aussi pris un certain nombre de mesures sur le terrain, pour aviser les commerçants des mesures auxquelles ils peuvent prétendre, à savoir une visite hebdomadaire aux commerçants de notre arrondissement, y compris ceux de l'avenue Gambetta à l'occasion de laquelle ils sont informés évidemment de l'existence de ces mesures, mais également des critères d'éligibilité, ainsi que de l'existence de l'aide juridique en mairie dont je viens de parler. Ces informations sont également transmises plus globalement via l'envoi régulier de lettres d'information, mais également via les réseaux sociaux. Et nous accompagnons toutes ces mesures par des mails qui sont fréquemment envoyés aux associations de commerçants du 20^e arrondissement pour qu'elles puissent largement diffuser ces dispositifs auprès de leurs membres. Pour conclure, je ne vais pas être plus longue, à travers toutes ces mesures, vous comprendrez, je pense, que toute l'équipe municipale se joint à moi pour dire et affirmer que nous œuvrons avec

détermination pour la survie économique, financière, psychologique de nos commerçants de proximité qui sont, selon moi, vitaux pour les habitants de notre arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, Carine. Je pense que c'était important de s'arrêter quelques instants sur ce sujet des commerçants qui, comme je le disais, souffrent énormément et on sait bien que c'est le tissu économique de l'arrondissement qui est atteint en ce moment. Donc, la question méritait d'être posée, mais méritait aussi cette réponse.

Q20-2021-003 : Question écrite posée au Maire d'arrondissement concernant les stratégies de tests et d'immunisation de la Covid-19, déposée par Dalila ZIANE et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

Mme ZIANE

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous avez apporté tout à l'heure quelques précisions en début de Conseil et je vous en remercie sur cette question écrite dédiée à la stratégie de test et d'immunisation contre la Covid.

Cette question écrite, vous vous en doutez, mes chers collègues, elle traduit de nombreuses interrogations d'habitants du 20^e et ce dans un contexte où les données sanitaires indiquent une reprise épidémique en France avec un nombre d'hospitalisations qui augmente en particulier en région parisienne. Premièrement, je vais exposer très vite un état des lieux pour notre arrondissement. À ce jour, il y a dans le 20^e un centre qui a été ouvert et qui est accessible sur rendez-vous Gambetta et une possibilité de se faire vacciner pour les résidents directement en EHPAD. Compte tenu de la population qui est concernée par la vaccination du public prioritaire dans notre arrondissement, je l'ai évoluée à peu près à 12 000 personnes de plus de 75 ans d'après les chiffres dont je dispose, on est donc tenu légitimement de vous poser la question sur le dispositif de vaccination d'autres arrondissements.

Deuxièmement aussi, avant de vous poser la question, vous rappeler notre position d'équilibre qui est de vous dire qu'on est pleinement conscient que la marche de manœuvre municipale découle en partie des choix du gouvernement. Néanmoins, que la Mairie ne peut pas non plus s'en servir pour masquer, sans mauvais jeu de mots, des manques à l'échelon local.

Les quelques questions que je vous avais soumises étaient les suivantes. Je voulais disposer de quelques infos sur votre stock de vaccins, si vous êtes aujourd'hui en capacité de nous le dire. D'autre part, vous dire qu'il est prévu à terme pour les arrondissements les plus peuplés dont fait partie le 20^e de disposer de plusieurs centres. À titre de comparaison, vous avez dans le 15^e arrondissement déjà deux centres qui ont été ouverts pour une population à vacciner d'environ 21 000 personnes. Donc, je voulais savoir si vous prévoyez l'ouverture de sites de proximité supplémentaires en plus du centre qui est ouvert à Gambetta. Je voulais également avoir une petite idée sur le rythme vaccinal dans notre arrondissement qui est en cours, notamment via le nombre de consentements écrits recueillis dans les EHPAD et le nombre de Parisiens, d'habitants du 20^e qui ont été vaccinés à ce jour. Je voulais également savoir si un dispositif particulier était prévu pour les personnes qui sont inscrites sur le registre de la Ville de Paris comme étant fragiles et isolées. Elles ne sont pas directement concernées par le public prioritaire puisque c'est ouvert aux personnes de plus de 65 ans. Néanmoins, lorsque le public prioritaire sera éventuellement élargi, je voulais savoir si un dispositif particulier était prévu pour ces personnes. D'autre part, je voulais savoir si vous aviez d'ores et déjà travaillé à la mise en place potentielle d'un circuit plus grand public pour rattraper le retard dans les prochaines semaines et vacciner les Parisiens du 20^e qui le souhaiteraient. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Bien. Je vais laisser Karine DUCHAUCHOI répondre puisqu'elle a tous les éléments, je pense. Carine.

Mme DUCHAUCHOI

Bonjour. Merci, bonsoir et merci à Dalila ZIANE pour ces questions. Ça va me permettre d'aborder la question de la vaccination. Alors, vous avez bien fait de dire d'entrée de jeu qu'effectivement, on voit bien qu'il y a une gestion d'État et qu'il y a une gestion décentralisée qui se fait vraiment au coup par coup. Donc, nous n'avons pas tous les éléments. Quand on dit : quel est le stock de la mairie du 20^e en vaccin ? On n'a pas un stock dédié au 20^e. C'est-à-dire qu'il y a un stock qui est national. Chaque

semaine, la Ville de Paris va savoir de combien elle dispose de vaccins et en fonction de ça, ils vont être redistribués dans les différents arrondissements.

Peut-être juste pour un petit point sur la stratégie du 20^e parce qu'il y a des données un petit peu fausses que vous avez données. La stratégie du 20^e, c'est déjà de se dire qu'on continue à faire le dépistage massivement puisque là où vous avez raison et où on se rejoint tous, les chiffres sont en augmentation. Donc, on continue à faire des dépistages massifs. Il y a le centre covisan pour faire le dépistage. C'est du dépistage. Le centre covisan qui est dans la mairie, c'est un centre de dépistage qui fait à peu près actuellement 100 dépistages par jour. À cela viennent s'ajouter les pharmacies qui font du dépistage aussi, à peu près 29 pharmacies sur l'arrondissement qui font du dépistage. Donc, on a un taux de dépistage qui est à plus de 2 000 tests, ce qui est plutôt assez positif sur l'arrondissement et on travaille à la mise en place de dispositifs hors les murs pour aller justement, par exemple, dans les écoles quand il y en a besoin. Donc, entre cette semaine et la semaine dernière, il y a eu trois écoles élémentaires qui ont été faites. Du coup, on continue très largement dans ce sens-là. On ne peut pas abandonner l'un pour l'autre.

Sur la vaccination, ce que je peux vous dire, c'est qu'on y travaille et vous voyez bien le contexte dans lequel on est, c'est très compliqué puisqu'on nous a dit au départ que c'était les médecins libéraux, ensuite qu'il n'y aurait pas de grands centres de vaccination et maintenant, il y a des centres de vaccination à mettre en place en moins de 5 jours avec des doses de vaccins qu'on ne sait pas trop quand elles vont arriver et à quelle quantité exacte. La demande de la Maire de Paris, ça a été en tout cas sur l'ensemble des vaccins qui arriveraient sur la Ville de Paris, que ce soit pratisé au regard du public, c'est-à-dire que sur l'arrondissement, vous n'étiez pas loin, on a quasiment 12 000 personnes de plus de 75 ans. La stratégie que nous, on a faite, c'est déjà il y a un centre de vaccination qui est ouvert dans l'hôpital Tenon pour vacciner les soignants puisque du coup, on doit déjà aller par phase, on respecte les phases de l'État. La première phase, c'est aussi les soignants qui sont en fragilité. Là, il y a à peu près, par jour, je n'ai plus les chiffres, mais on a à peu près 80 par jour qui sont en ce moment, depuis déjà une semaine, vaccinés à Tenon. En parallèle, on a fait les EHPAD. Pour l'instant, dans les EHPAD de l'arrondissement, tous les publics, toutes les personnes qu'on souhaitait faire vacciner ont pu être vaccinées à Alquier-Debrousse-Amandiers et je n'ai pas encore les chiffres de la Résidence Korian, mais a priori, pour l'instant, on était plutôt dans les gens qui ont voulu se faire vacciner ont pu le faire en EHPAD. En parallèle, effectivement, les stratégies continuent, on continue de vacciner à Tenon les professionnels puisque ce n'est pas fini, on continue l'autonomie, ce n'est pas fini. En même temps, on doit commencer les plus de 75 ans. Donc, il va y avoir un centre qui va ouvrir, mais en plus de covisan, dans la mairie d'arrondissement, à partir de mercredi, là avec des lignes des box ou des lignes, c'est-à-dire là, ça va être deux ou trois pour commencer. Il y aura un médecin référent et des infirmières. L'idée, c'est de petit à petit augmenter l'effectif progressivement. Pourquoi cette progressivité ? Parce que du coup, ce sont des médecins libéraux. Là, je remercie la CPTS encore pour cette mise en place, mais qui vont venir vacciner sur des créneaux. Donc, il faut qu'ils se libèrent effectivement petit à petit et aussi parce qu'on est prudent par rapport au nombre de vaccins qu'on va recevoir.

Je pense qu'il faut que tout le monde ait conscience de la complexité d'organiser un centre de vaccination à l'heure actuelle avec des doses qui évoluent chaque jour, avec du matériel qu'il va falloir faire venir et avec un vaccin qui effectivement se conserve cinq jours une fois qu'il est décongelé, qu'il passe du - 60 °. Il a cinq jours pour être utilisé. Dans une dose, on fait cinq personnes qui doivent être utilisés dans les 5 heures, avec la complexité que 21 jours après, il faut refaire une injection pour le premier vaccin et pour le deuxième qui va arriver sur le marché, ce sera 26 jours après. Donc, il y a aussi toute une complexité. On n'a pas peur effectivement sur le fait que les gens veuillent se faire vacciner puisque les rendez-vous Doctolib ont tous été pris d'assaut. Donc, il y a vraiment, en tout cas pour l'instant, une demande. Donc, pour le grand public, je ne peux pas vous répondre puisqu'on est calé sur les phases aussi du gouvernement et on essaye de déjà pouvoir bien répondre aux besoins de ce qui se fait. Sur le stock, vous voyez, globalement le stock évolue un petit peu au jour le jour en fonction de ce que nous dit l'État. Je les reprends un peu dans l'ordre, mais je pense sur les EHPAD, j'ai répondu.

Oui, les professionnels, ce sont les professionnels de la CPTS, la communauté professionnelle de santé qui sont des médecins libéraux organisés dans le 20^e et autres qui sont vraiment dynamiques et qui sont nos référents médicaux en la matière et on a les UMPS, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, qui continuent à faire du dépistage et qui nous accompagnent et aussi hors les murs.

Après, je vous rejoins et c'est une question qu'on est en train de réfléchir, mais tout en même temps, c'est complexe. Mais effectivement, il va falloir qu'on fasse du « aller vers » pour les vaccins parce qu'il y a une population, parmi les plus de 75 ans, qui ne peut pas, qui ne se déplacera pas ou qui est allophone ou avec qui c'est assez complexe. Du coup, on est en train de réfléchir à mettre des

processus, mais c'est vrai que c'est compliqué puisque le vaccin doit être conservé dans un frigidaire puisqu'il ne supporte pas les changements de température. Donc, vous imaginez la complexité des choses. On essayera peut-être de communiquer un peu plus après, mais c'est vrai que là, on est dans : il faut aller vite et rapidement.

Après pour comparer par rapport à d'autres arrondissements, vous disiez deux centres dans le 15^e, effectivement 20 000, nous 10 000. On a fait le choix pour l'instant d'en monter un qui fonctionne, sachant qu'on peut monter jusqu'à huit box alors que pour l'instant, on va être deux, trois. Deux, trois, ça nous fait une centaine par jour, donc on peut monter, vous voyez, très vite à 200 personnes à vacciner par jour. On pourra tout à fait imaginer après en mettre un second. Mais déjà, soyons en capacité d'en faire fonctionner un correctement.

S'il y a d'autres questions, je pense que c'est un sujet important, je peux répondre.

M. PLIEZ

On peut proposer, Karine, de toute façon... ton mail est à disposition, ainsi qu'Amélie, notre chargée de mission qui fait un gros travail sur ce sujet pour répondre au cas par cas aux questions qui pourraient se poser.

Je voulais avant...

Mme DUCHAUCHOI

Oui, peut-être juste un complément. Excuse-moi, effectivement, je souhaitais justement remercier aussi la direction en général, les équipes de la DASES et les CPTS pour le travail qui est engagé sur ça puisque tout ce que je dis là, ça ne se ferait pas sans eux. Merci.

M. PLIEZ

Bien. Écoutez, nous arrivons – je le dis pour ceux qui nous regardent encore – à la fin de ce Conseil. Je voudrais quand même vous signaler qu'en dépit du contexte sanitaire, évidemment les manifestations et les événements que nous pouvons organiser se font de manière réduite, mais le 27 janvier, nous tenons à célébrer la journée nationale de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Nous le ferons dans des conditions évidemment d'accueil dégradées, mais il nous semble important d'honorer la mémoire et ce type d'évènement. Donc, nous reviendrons vers vous, mais évidemment, il se passera quelque chose le 27 janvier.

Je voulais vous remercier toutes et tous de votre patience. C'est un exercice pas simple.

Mme SIMONNET

Vous ne dites pas un mot sur la question de la Caisse des écoles ?

M. PLIEZ

Non, je pense que ce n'est pas le lieu. J'ai réuni le conseil d'administration. Je vais faire plaisir à Danielle SIMONNET, non parce que moi, j'aime bien la Caisse des écoles et je la préside. En quelques mots, nous avons une Caisse des écoles qui nous pose plusieurs questions, des questions, on va dire, qui sont de l'ordre à traiter au niveau de la Caisse des écoles du 20^e arrondissement, des histoires assez simples et classiques de gestion des ressources humaines, de dialogue avec les organisations syndicales, de dialogue avec les salariés. Donc, il est du rôle du président et du conseil d'administration, mais également de la direction de la Caisse des écoles d'assurer ce dialogue. Et puis, il y a un sujet plus de fond qui est un sujet que je compte porter avec le conseil d'administration de la Caisse des écoles qui est un sujet sur : comment déprécariser ces personnels et notamment les personnels des cantines. Nous allons nous y atteler, nous avons une réunion du conseil d'administration et nous en aurons une autre prochainement en février, nous allons nous atteler à travailler ces questions qui nous semblent primordiales face à des personnes qui peuvent rester de longues années dans des situations précaires. Donc oui, Danielle, à cette heure, je ne vais pas refaire le tour, mais effectivement, on peut le dire aux gens qui nous écoutent et on peut le dire à nos collègues, nous sommes avec les administrateurs qui sont assez nombreux parmi notre équipe dans cette Caisse des écoles, d'ailleurs opposition comme majorité, à travailler pour un mieux-être des salariés et pour que tout le monde finalement ait du plaisir à préparer chaque jour 14 000 repas pour

les enfants de nos écoles. Donc, c'est un sujet sur lequel nous reviendrons et dans lequel nous tenons. Merci de l'avoir rappelé.

Je vais vous saluer, vous remercier de votre patience. Je trouve qu'on ne s'en est pas mal sorti. Donc, merci à tous parce que c'est un exercice peut-être moins simple quand vous êtes tout seul derrière votre ordinateur que nous qui sommes quelques-uns malgré tout dans cette pièce. Je vous rassure, avec les masques et les distanciations. Bonne soirée à toutes, bonne soirée à tous !